

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-huitième séance – Mardi 17 janvier 2023, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{me} Fabienne Aubry-Conne*, *M^{me} Corinne Bonnet-Mérier* et *M. Simon Brandt*.

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, et *M^{me} Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 21 décembre 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 17 et mercredi 18 janvier 2023 à 17 h 30 et 20 h 30 et lundi 23 janvier 2023 à 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

La présidente. Nous procéderons de la manière suivante: d’abord je vous ferai voter la liste des urgences, puis nous reprendrons nos travaux avec les renvois directs des propositions du Conseil administratif et la proposition PR-1551, inscrite au point 11 de notre ordre du jour.

4. Motions d’ordonnancement.

La présidente. La première motion d’ordonnancement est déposée par Ensemble à gauche et demande l’adjonction à l’ordre du jour ainsi que le traitement en urgence de la motion M-1751 de M^{mes} et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Livia Zbinden, Maryelle Budry, Monica Granda, Gazi Sahin, Christian Zaugg et Brigitte Studer: «Créer des points de collecte des huiles végétales». Un des auteurs a une minute pour présenter le motif de l’urgence. Qui souhaite prendre la parole? Madame Livia Zbinden, vous avez la parole.

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Merci, Madame la présidente. Rapidement, pour présenter cette urgence, les huiles végétales sont très polluantes pour l'environnement, il faut le rappeler. Leur combustion produit des substances toxiques qui, jetées dans les égouts domestiques et au contact de l'eau, créent des micro-barrières qui réduisent ou empêchent l'apport de nutriments et d'oxygène à la flore et à la faune. Je ne vais pas plus en détail dans l'effet de ces huiles végétales usagées, mais il est urgent qu'elles soient traitées et régulées comme n'importe quel autre type de déchets. La motion est importante et urgente parce que pour l'instant on n'a pas de système de collecte efficace au niveau des déchets, et on n'en a pas du tout pour les déchets des huiles usagées individuelles. A n'importe quel titre et tout comme plein d'autres déchets actuellement recyclés en ville de Genève, il faut qu'on s'attaque à cette question et qu'on s'en occupe de manière prioritaire. Ces objectifs font aussi partie des objectifs globaux de la stratégie climat de la Ville. Il est donc très important qu'on entre en matière et qu'on vote cette urgence.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Ai-je bien compris, vous demandez un renvoi en commission?

M^{me} Livia Zbinden. Je n'ai pas précisé, effectivement. Nous demandons le renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1751 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est acceptée par 53 oui contre 4 non.

La présidente. La deuxième motion d'ordonnancement émane du Mouvement citoyens genevois pour la motion M-1737 du 1^{er} novembre 2022 au sujet de la circulation aux Eaux-Vives, à la rue Montchoisy et dans les rues alentour. Avec une minute pour présenter cette urgence, Monsieur Christian Steiner, vous avez la parole.

M. Christian Steiner (MCG). Merci, Madame la présidente. Alors, pourquoi l'urgence sur cette motion M-1737 qu'on présente pour la deuxième fois par le biais d'une motion d'ordonnancement? Parce que le sujet est en train d'être traité. Le projet de délibération PRD-243 demandait des crédits d'étude et il y a eu des éléments nouveaux, c'est-à-dire des recours. Des gens sont en faveur d'une piétonnisation et d'autres s'y opposent. Il est donc urgent de traiter cette motion en

même temps que la pétition qui est en cours, pour éviter de se retrouver dans la même situation pendant encore vingt ans. Ça fait déjà vingt ans que cela dure à la rue Montchoisy et dans cette partie du quartier des Eaux-Vives, avec un moratoire décidé il y a une dizaine d'années, je le rappelle. Vu qu'il y a des recours en ce moment, il faudrait qu'on trouve une solution au sens de la première invite de la motion afin d'ouvrir un large processus de concertation et de trouver un plus petit dénominateur commun entre les différents habitants et faire quelque chose dans ce quartier, qui le mérite. C'est pourquoi je vous propose un renvoi en commission de l'aménagement et de l'environnement. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1737 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusée par 37 non contre 25 oui.

La présidente. La troisième motion d'ordonnancement est déposée par le Parti socialiste et demande le traitement en urgence de la motion M-1747 du 30 novembre 2022 pour une utilisation de ciment et de béton moins polluants. Madame Marthaler Ghidoni, vous avez la parole.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Merci, Madame la présidente. La Suisse fait partie des pays qui utilisent proportionnellement le plus de ciment, lequel, composé de clinker, a un fort impact sur le climat. Cette motion demande d'étudier les alternatives existantes au ciment actuel. Par exemple le ciment LC3, qui permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'une grande quantité de CO₂, les travaux de l'entreprise Facchinetti, qui s'investit dans des constructions réalisées en écobéton produit localement, ou le projet de l'entreprise Maulini, qui vise à économiser le ciment, composant le plus polluant du béton. Nous demandons donc le renvoi de cette motion à la commission des travaux et des constructions.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1747 à la commission des travaux et des constructions est acceptée par 55 oui contre 12 non.

La présidente. La quatrième motion d'ordonnancement est déposée par le Centre pour le traitement en urgence de la motion M-1734 du 5 octobre 2022 pour un essai de crépi photovoltaïque sur les bâtiments de la Ville de Genève. Avec une minute pour défendre l'urgence, Monsieur Alain Miserez, vous avez la parole.

M. Alain Miserez (LC). Merci beaucoup, Madame la présidente. Les énergies renouvelables et la production locale sont nécessaires pour le futur de notre gestion de l'énergie. La décision politique étant centralisée depuis des décennies, une décentralisation est nécessaire dès maintenant. C'est pour ça que le groupe du Centre demande l'urgence sur cette problématique afin de la coupler à d'autres mesures, comme d'autres motions et points qui ont été déposés. L'autonomie énergétique des immeubles est également nécessaire, mais doit passer par des sources variées de production. Toute soustraction de charge énergétique sur le réseau global permettra de soulager les dépendances énergétiques diverses et d'avancer vers l'avenir avec une position sereine.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1734 à la commission des travaux et des constructions est acceptée à l'unanimité (67 oui).

La présidente. La cinquième motion d'ordonnancement émane de l'Union démocratique du centre et demande le traitement en urgence de la motion M-1736 du 5 octobre 2022 pour le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux. Avec une minute pour défendre votre urgence, Monsieur Christo Ivanov, vous avez la parole.

M. Christo Ivanov (UDC). Je vous remercie, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, merci d'accepter cette urgence qui propose en effet des solutions pour accélérer le déploiement des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments municipaux. A titre d'exemple, 5000 panneaux ont été posés au Stade de Genève dans le cadre d'un projet financé en grande partie par des privés. Chaque personne pouvait acquérir un panneau pour une somme de 300 francs, avec une déduction mensuelle sur sa facture des Services industriels de Genève (SIG). Cela permettait donc d'auto-financer la pose de panneaux. Il est possible de le faire aussi sur le bâtiment de la patinoire et de la piscine des Vernets, sur les bâtiments de la Voirie ainsi que sur les autres grandes surfaces que nous avons en ville de Genève. Le groupe de l'Union démocratique du centre vous demande de bien vouloir soutenir l'urgence sur cette motion M-1736.

La présidente. Je n'ai pas saisi, Monsieur le conseiller municipal, vous sollicitez un renvoi à quelle commission? (*Des conseillers municipaux se concertent.*) A la commission des travaux et des constructions. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1736 à la commission des travaux et des constructions est acceptée à l'unanimité (66 oui).

La présidente. La sixième motion d'ordonnancement, déposée par les Verts, demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-320 de M^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Matthias Erhardt, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Louise Trottet, Jacqueline Roiz, Omar Azzabi, Elena Ursache, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Léonore Baehler, Brigitte Studer, Florence Kraft-Babel, Laurence Corpataux, Dorothée Marthaler Ghidoni, Maryelle Budry et Yves Herren: «Des zones humides en ville de Genève: une solution naturelle sobre aux bénéfices multiples pour le climat, la biodiversité et notre bien-être». Pour défendre l'urgence, Monsieur Denis Ruysschaert, vous avez la parole.

M. Denis Ruysschaert (Ve). Merci, Madame la présidente. C'est assez simple, la situation des zones humides est catastrophique. En Suisse, on en a perdu plus de 90% depuis le XIX^e siècle et la disparition quantitative et qualitative se poursuit encore à présent alors qu'elles sont maintenant sous protection. Une journée mondiale pour la protection des zones humides se tenait le 2 février 2022 afin d'attirer l'attention mondiale sur ce problème. C'est un sujet très important et d'actualité pour deux raisons. Premièrement, parce que les zones humides contribuent directement à la préservation climatique avec la séquestration du carbone par l'eau et l'humidité et participent donc à la régulation des climats. Deuxièmement, pour la préservation de la biodiversité, dont on ne parle pas assez, mais qui s'effondre, même en ville. Ça se passe encore actuellement. Ce projet de délibération a l'ambition de répondre à ce double objectif et de le faire de manière sobre. Finalement, avec peu d'aménagements il est possible de récupérer l'eau et de créer de petites zones humides à travers les différents quartiers de Genève, qui nous produiront ces deux avantages liés au climat et à la biodiversité, pour notre bien-être à tous en fin de compte. Merci beaucoup.

Evidemment, on souhaiterait vous dire que, allez, on renvoie tout de suite ce projet de délibération au Conseil administratif, mais non, on va être sympa et demander un renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, si possible.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat du projet de délibération PRD-320 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée par 57 oui contre 13 non.

Motion: créer des points de collecte des huiles végétales

5. Motion du 17 janvier 2023 de M^{mes} et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Livia Zbinden, Maryelle Budry, Monica Granda, Gazi Sahin, Christian Zaugg et Brigitte Studer: «Créer des points de collecte des huiles végétales» (M-1751)¹.

PROJET DE MOTION

Chaque année, 150 000 tonnes d'huiles végétales sont consommées par année en Suisse, selon un article paru sur Léman Bleu en juillet 2022.

L'entreprise Liaudet, basée à Aïre, et figurant dans le programme éco21, explique sur son site (<https://biohuile.ch/>) tout le potentiel de la récupération de ces huiles, la quantité des huiles collectées et recyclées en énergie renouvelable et la quantité de CO₂ (en kilos) rejeté en moins par année.

A l'heure où la recherche de solutions de recyclage du maximum de nos déchets est particulièrement urgente, nous pensons qu'il s'agit là d'un potentiel que nous ne pouvons pas négliger.

Considérant:

- les grandes quantités d'huiles végétales utilisées par la population qui sont jetées chaque année dans les poubelles, voire dans les canalisations;
- que les huiles végétales sont recyclables et donc que leur valorisation ne doit pas être négligée;
- l'absence de points de collecte dans les quartiers;
- que, sur le site de la Ville, concernant la récupération des huiles végétales, il n'est proposé que les espaces de récupération cantonaux, qui sont situés à Bellevue, à Bernex et à la Praille et donc hors du territoire de la Ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réfléchir à une stratégie globale de récolte et de recyclage d'huiles végétales usagées utilisées par les particuliers en ville de Genève;
- à voir comment il serait possible de créer des points de collecte des huiles végétales usagées dans les quartiers;
- à prendre contact avec les entreprises locales de recyclage à des fins d'étude pour la collecte et le recyclage de ces huiles.

(La motion est renvoyée sans débat à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.)

¹ Mémorial 180^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 38, p. 5226.

6. Motion du 30 novembre 2022 de M^{mes} et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Timothée Fontolliet, Paule Mangeat, Christel Saura, Ahmed Jama, Théo Keel, Amanda Ojalvo, Salma Selle, Pascal Holenweg, Olivia Bessat-Gardet et Olivier Gurtner: «Laisse béton» (M-1747)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Suisse abrite la multinationale Lafarge-Holcim, troisième producteur mondial de ciment, et fait également partie des pays qui utilisent proportionnellement le plus de ciment, soit 584 kg/an par Suisse, comme le souligne David Plüss, porte-parole de l'association de branche CEM Suisse;
- que la solution la plus simple pour réduire l'impact des cimenteries nationales sur le climat est de remplacer les combustibles fossiles qui alimentent les fours et que cette consommation a déjà été réduite de deux tiers par rapport à 1990;
- que les seules alternatives sont la réduction de la proportion de clinker dans le ciment, la quantité de ciment dans le béton ou l'utilisation du béton en général, et que le recyclage du ciment est impossible;
- qu'en Suisse le ciment Portland – le ciment le plus utilisé au monde, avec une teneur en clinker de 95% – est de plus en plus remplacé par d'autres types de ciment, qui émettent moins de CO₂, comme l'explique le porte-parole du CEM suisse. «Le pourcentage moyen de teneur en clinker sur le marché suisse est de 74%. L'objectif est de descendre à 60% d'ici 2050. Le défi consiste à réduire le clinker tout en conservant les caractéristiques du produit, à savoir la stabilité et la résistance du ciment»;
- que grâce au ciment LC3 il serait possible d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'une quantité de CO₂ équivalente à dix fois les émissions annuelles de la Suisse, estime Karen Scrivener (EPFL);
- que le Laboratoire suisse d'essai des matériaux et de recherche (Empa) travaille pour sa part au développement d'un ciment alternatif à base de magnésium, qui génère non seulement moins d'émissions, mais peut également fixer le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère;
- qu'en agissant à tous les niveaux une réduction de 80% des émissions est envisageable et que, pour atteindre la neutralité climatique dans le secteur, il sera donc nécessaire d'utiliser des technologies pour capturer et stocker le CO₂ produit par les cimenteries²;

¹ Mémorial 180^e année: Annoncée, N° 28, p. 4224. Motion d'ordonnancement, N° 38, p. 5228.

² Luigi Jorio. «Comment le béton prépare sa révolution écologique». *Swissinfo*, 10 mars 2021. En ligne: https://www.swissinfo.ch/fre/construction-et-%C3%A9cologie_comment-le-ciment-pr%C3%A9pare-sa-r%C3%A9volution-%C3%A9cologie/46417346 (consulté le 1^{er} décembre 2022).

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

- que l'association Architectes pour le climat=Architekten für das Klima – qui a été créée en réponse à l'urgence d'agir face aux effets dévastateurs du dérèglement climatique – et qui dans sa conférence du 6 septembre 2022 «Quels moyens d'actions pratiques et politiques?» se base sur le dernier volet du 6^e rapport du GIEC publié en février 2022 afin de demander une action immédiate pour réduire les impacts environnementaux de notre société et se préparer à s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique au niveau mondial¹;
- que la conférence-colloque intitulée «Béton désarmant» a proposé aux professionnels du bâti et au grand public une soirée dédiée au béton et à ses acteurs avec, pour la première fois, six professionnelles qui ont partagé leurs compétences sur le béton et les défis cachés de cette matière afin de redécouvrir la diversité oubliée de ce matériau²;
- que le produit SIA 2030, béton de recyclage, propose – dans le cadre d'une utilisation durable des matériaux de construction – l'emploi des granulats recyclés pour que la construction en béton gagne toujours plus d'importance en consommant des granulats naturels pour des applications à basses exigences et que le dépôt des matériaux minéraux de démolition dans les décharges puisse être évité tout en épargnant les ressources de granulats naturels³;
- que l'entreprise S. Facchinetti SA et son partenaire Béton Frais SA s'investit dans des constructions réalisées en écobéton avec des matériaux exclusivement locaux;
- que l'entreprise Maulini s'investit dans un projet pilote afin d'économiser 20 kg de ciment, le composant le plus polluant du béton, en le remplaçant par des adjuvants différents et que, si la méthode est déployée sur tous les chantiers, une économie potentielle de 1000 tonnes de CO₂ est possible, soit la consommation annuelle de 1000 Suisses⁴,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- favoriser, partout où c'est possible pour ses projets de constructions et rénovations, les solutions qui utilisent du ciment alternatif de type LC3, EMPA;
- systématiser *a minima* la norme écobéton SIA2030 pour tous les projets de la Ville qui nécessitent l'emploi de béton.

(La motion est renvoyée sans débat à la commission des travaux et des constructions.)

¹Table ronde «Urgence climatique et construction. Quels moyens d'actions pratiques et politiques?». Fribourg, 6 septembre 2022. *Architectes pour le climat*. En ligne: <https://www.archiclimat.ch/tableronde> (consulté le 1^{er} décembre 2022).

²«Béton désarmant, conférence-colloque». Lausanne, 3 juin 2021. Société suisse des ingénieurs et des architectes – réseau femmes et SIA. En ligne: <https://femme.sia.ch/node/344> (consulté le 1^{er} décembre 2022).

³«Béton de recyclage». Société suisse des ingénieurs et des architectes – SIA-shop (collection des normes => Ingénieurs). En ligne: <http://shop.sia.ch/collection%20des%20normes/ing%C3%A9nieur/sia%202030/f/2010/F/Product> (consulté le 1^{er} décembre 2022).

⁴Saibi Zammi, «Les dilemmes d'une reconversion verte». *Le Temps*, 22 novembre 2022. En ligne: <https://letemps.pressreader.com/article/281655374074515> (consulté le 1^{er} décembre 2022).

- 7. Motion du 5 octobre 2022 de M^{mes} et MM. Alain Miserez, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Fabienne Aubry-Conne, Luc Zimmermann, Alia Chaker Mangeat, Marie-Agnès Bertinat, Pierre Scherb, Luc Barthassat, Vincent Schaller, Daniel Sormanni, Florence Kraft-Babel, Maxime Provini, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Livia Zbinden et Théo Keel: «Du crépi et du soleil, pour une transition écologique» (M-1734)¹.**

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le monde de demain doit passer par un changement de paradigme au niveau de l'alimentation électrique. Une alimentation centralisée n'est plus concevable, et la solution pourrait passer par des économies d'électricité de toutes sortes, mais également par des tentatives d'autonomisation des sources d'électricité.

Pour ce faire, un paquet de mesures est imaginable, comme la mise en place de solutions concrètes pour l'économie d'énergie tout en maintenant les prestations et également la mise en place de systèmes d'apport d'énergie ciblés.

Du crépi et du soleil

La peinture photovoltaïque, également appelée «peinture solaire», est une peinture encore à l'étude, dont les champs d'application ne se limitent pas à la peinture d'un domicile, mais également à celle d'objets du quotidien, comme la coque d'un téléphone mobile, qui pourrait ainsi se recharger en permanence.

Il est envisagé d'exploiter ce produit de deux façons différentes: une peinture de type encre appliquée sur un film souple et mince, servant à couvrir des objets, ou une peinture de type plus classique, à appliquer par exemple sur des murs ou sur une toiture.

Il est désormais possible de proposer trois coloris différents permettant une intégration parfaite d'un panneau photovoltaïque en façade: le blanc, le gris clair et le beige, cette dernière couleur étant parfaitement adaptée à la rénovation de bâtiments existants.

Des cristaux

En outre, il est désormais possible d'intégrer, dans les façades ou les vitrages, des cristaux influant positivement sur le bilan énergétique du bâtiment. En fonction

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 20, p. 2991. Motion d'ordonnancement, N° 38, p. 5228.

Motion: du crépi et du soleil, pour une transition écologique

de la température diurne ou nocturne, les cristaux fondent ou se solidifient, absorbant ou émettant de la chaleur lors de ces transitions de phases.

Cette technologie permet aux planificateurs de mieux gérer le problème de surchauffe inhérent aux maisons vitrées au goût du jour. La technologie GlassX, par exemple, a notamment été utilisée sur le lotissement Neugrűen, en Argovie, le plus grand complexe d'habitation en bois de Suisse. En hiver, on estime que les cristaux que renferme la façade contribuent à économiser entre 10 % et 15 % d'énergie de chauffage.

Cette innovation suisse a franchi le pas de la recherche à la pratique, et pourrait durablement changer notre vision de l'autonomisation de l'énergie pour les habitations et les locaux de travail dans notre société.

Considérant:

- que des solutions de recouvrement de façades sous forme de cristaux, de crépis et de recouvrement existent;
- que l'utilisation de cette énergie naturelle permettrait d'amener une solution complémentaire à l'autonomisation énergétique;
- que ce système permettrait d'augmenter l'autonomisation énergétique des bâtiments d'habitation et des locaux de travail dans notre société;
- que cette solution, combinée avec d'autres, permettrait de changer le paradigme,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire un essai de crépi photovoltaïque sur des façades des bâtiments de la Ville de Genève;
- à rendre un rapport après douze mois d'essai.

Annexe: photo d'illustration



(La motion est renvoyée sans débat à la commission des travaux et des constructions.)

Motion: accélérer le déploiement des panneaux photovoltaïques
sur les toits des bâtiments municipaux

8. Motion du 5 octobre 2022 de MM. et M^{me} Christo Ivanov, Pascal Altenbach, Eric Bertinat, Vincent Schaller et Marie-Agnès Bertinat: «Des solutions pour accélérer le déploiement des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments municipaux» (M-1736)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les risques d’une pénurie d’énergie à cause de la situation géopolitique internationale;
- l’objectif de freiner l’exploitation des énergies fossiles émettrices de CO₂, notamment pour le chauffage;
- les diverses manifestations pour le climat en Suisse et dans le monde;
- la nécessité de favoriser l’utilisation d’énergies renouvelables respectueuses de l’environnement et des paysages;
- le constat d’un déploiement trop lent des énergies renouvelables dans notre pays;
- que l’énergie solaire n’est par exemple à l’origine que de 2,25% de la production d’électricité en Suisse;
- l’atout d’une production locale d’énergie verte, face aux importations d’énergies carbonées de l’étranger;
- que certains bâtiments propriété de la commune se prêtant à l’installation de panneaux photovoltaïques n’en sont pourtant pas équipés;
- qu’il convient d’utiliser le potentiel dont dispose notre commune en implantant des installations photovoltaïques sur les toits des bâtiments dont elle est propriétaire;
- l’existence de possibilités de financement alternatives, à l’image du financement participatif;
- la possibilité de louer à des entreprises tierces l’usage des toits pour y installer des panneaux photovoltaïques (par exemple les Services industriels de Genève),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’envisager des solutions de financement novatrices (p. ex. le financement participatif) ou la location des toits à des entreprises tierces (p. ex. les SIG) pour accélérer le déploiement des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux, sous

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 20, p. 2991. Motion d’ordonnancement, N° 38, p. 5229.

réserve d'impossibilités techniques ou juridiques (p. ex. les bâtiments classés et les exigences des plans de site).

(La motion est renvoyée sans débat à la commission des travaux et des constructions.)

9. Projet de délibération du 17 janvier 2023 de M^{mes} et MM. Denis Ruyschaert, Matthias Erhardt, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Louise Trottet, Jacqueline Roiz, Omar Azzabi, Elena Ursache, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Léonore Baehler, Brigitte Studer, Florence Kraft-Babel, Laurence Corpataux, Dorothée Marthaler Ghidoni, Maryelle Budry et Yves Herren: «Des zones humides en ville de Genève: une solution naturelle sobre aux bénéfices multiples pour le climat, la biodiversité et notre bien-être» (PRD-320)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Les zones humides sont capitales pour la lutte contre le changement climatique: elles séquestrent le CO₂, refroidissent la zone par l'évaporation et diminuent le réchauffement par l'accumulation de la chaleur dans la masse d'eau². Les zones humides abritent la faune et la flore les plus en danger de Suisse. Elles constituent aussi la source de vie et de nourriture pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de reptiles, de batraciens et d'insectes.

«En Suisse, plus de 90% des zones humides ont été détruites depuis 1850.» Malgré l'existence de dispositions fédérales pour leur protection, «les pertes quantitatives et qualitatives se poursuivent»³. A l'échelle locale, quelques mètres carrés de zone humide constituent déjà un habitat favorable à la microfaune et à la microflore avec des effets positifs sur le climat local, surtout s'ils sont entourés d'autres structures favorables et connectées entre elles.

¹ Mémorial 180^e année: Annoncé et motion d'ordonnement, N° 38, p. 5230.

² Secrétariat Ramsar, 2018. Renforcer la conservation, l'utilisation rationnelle et la restauration des zones humides pour atteindre les Objectifs de développement durable. Gland: Secrétariat de la convention Ramsar

³ <https://www.birdlife.ch/fr/content/la-suisse-accuse-un-grand-retard-dans-la-protection-des-zones-humides-et-des-reserves> (consulté le 17 janvier 2023)

Considérant:

- l’urgence de lutter contre le changement climatique décrétée en Ville de Genève et la stratégie climatique de la Ville de Genève de 2020;
- l’urgence de préserver ou de générer des zones humides pour le maintien et le développement de la biodiversité;
- l’importance de donner des solutions pratiques et sobres qui tirent leurs bénéfices de la nature pour donner des impacts positifs multiples à l’homme: à la fois lutter contre le changement climatique et soutenir la biodiversité;
- les possibilités de s’approvisionner en eau pour alimenter les zones humides, par le ruissellement naturel, par la récupération des eaux de toiture ou par d’autres solutions (par exemple eau de pompage et des rejets d’activités humaines, réouverture des nants actuellement canalisés),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs couvrant à la fois les études de diagnostics et le coût de réalisation des aménagements pour établir plusieurs zones humides en Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l’étude est suivie d’une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d’amortissement de la réalisation. Sinon, l’étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Les travaux se feront en concertation entre le département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité, le département des finances, du logement et de l’environnement, et les acteurs et actrices concerné-e-s.

(Le projet de délibération est renvoyé sans débat à la commission de l’aménagement et de l’environnement.)

10. Proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 19 900 000 francs destiné à financer le concours et les études jusqu'à la phase projet de l'agrandissement et de la restauration du Musée d'art et d'histoire (MAH), sis à la rue Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-1551).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Constituée depuis l'époque de la Réforme, la collection du Musée d'art et d'histoire (MAH) est riche de plus de 650 000 objets qui reflètent l'identité et l'histoire de la Ville autant que le rapport des Genevois et Genevoises à la science et aux arts. De la salle des Armures au fameux retable de Konrad Witz, le musée conserve et met en scène les témoins du récit genevois. Nos artistes locaux y voisinent donc avec les témoignages historiques de l'Escalade, les productions de la Fabrique ou les vitraux de la Cathédrale Saint-Pierre, ainsi qu'avec les plus grands artistes suisses que sont Hodler, Vallotton, Calame, ou encore Giacometti.

Si le MAH est bien, pour une part, la manifestation d'un «esprit genevois», il est aussi, pour une autre part, l'expression d'un «esprit de Genève» avide de connaître et d'accueillir le monde, de l'étudier et de le donner à voir.

Cette collection encyclopédique, riche de sens, a été réunie en 1910 dans le majestueux bâtiment conçu par l'architecte genevois Marc Camoletti. Cette date a ainsi inauguré le long développement d'un musée aujourd'hui plus que centenaire, qui est devenu un marqueur essentiel de l'identité genevoise. Ce lieu culturel fédérateur, distingué parmi les premiers musées suisses en référence à l'envergure de sa collection et à son importante fréquentation, reçoit plus de 280 000 visiteurs chaque année au cumul de ses différents sites, dont 20 000 élèves. Le rôle essentiel que le MAH assume en termes de programmation culturelle et de pédagogie se double d'un impact majeur en termes de fréquentation et de notoriété touristiques.

Fort de cette longue histoire et de ses importants atouts, le MAH doit désormais faire face à la nécessité d'une indispensable mise à niveau substantielle, qualitative et quantitative de son bâtiment. Celui-ci, en dépit de ses grandes qualités architecturales, n'a en effet connu que des évolutions marginales en termes

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

d'équipements et de technique. Il se confronte donc aujourd'hui à des limites structurelles majeures, notamment:

- Outre un manque d'espace d'exposition qui n'autorise la présentation que de moins de 3% de sa collection, alors qu'un musée doit pouvoir présenter au moins 5 à 10% de sa collection en moyenne (incluant des tournus), le MAH est également aux prises avec un ensemble de situations techniquement pré-occupantes en termes de conservation et de sécurité de la collection ainsi que d'accueil adéquat du public. Les conditions climatiques actuellement accessibles aux œuvres ne peuvent être mises en adéquation avec les standards internationaux que de manière ponctuelle et au prix d'aménagements compensatoires coûteux (vitrines climatisées, renfort de présence humaine). Certaines collections majeures, telles que celles de l'horlogerie ou encore des instruments de musique, sont donc intégralement en réserve et l'obtention de certains prêts est régulièrement interrogée. Ce sont autant d'obstacles majeurs à la valorisation de ces collections auprès du public genevois et international. A titre d'exemple, on s'étonne très fréquemment de l'absence de toute présentation publique de nos collections en matière d'horlogerie alors qu'elles sont exceptionnelles et que nous prétendons être la capitale mondiale dans ce domaine, en termes de savoir-faire et de patrimoine.
- Ces difficultés propres à la présentation des œuvres sont accrues par d'importants obstacles en matière d'accessibilité. L'accès aux salles pour le public à mobilité réduite ne peut être envisagé qu'au prix d'un parcours passant par les sous-sols, en inadéquation complète avec les principes fondamentaux d'inclusion universelle. Certaines salles, dont celles du fonds beaux-arts situées sous les verrières, se voient régulièrement fermées au public chaque été du fait des températures qui y règnent. De même, la capacité à offrir l'ensemble des services minimaux proposés par les musées (boutiques, vestiaires et salle hors-sac...) tout comme celle de connecter son importante Bibliothèque d'art et d'archéologie avec le reste de son offre culturelle sont à ce jour irréalisables au MAH.
- Ces problématiques sont par ailleurs à envisager dans un contexte urbain du MAH que le développement de la ville a peu à peu isolé entre deux importants boulevards routiers et à l'arrière de l'imposante Butte de l'Observatoire qui limite également l'accès visuel et physique depuis la zone de Rive.
- Eu égard à ces différentes problématiques et compte tenu des importantes potentialités qu'offrirait à Genève le déploiement du futur MAH, la présente proposition doit donc permettre de financer l'étude de l'agrandissement et de la restauration du MAH, en s'appuyant sur un concours d'architecture, suivi du développement des phases d'avant-projet et de projet, préalables au dépôt de la demande de crédit de réalisation.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Contexte et historique de l'opération

Les problématiques architecturales justifiant la nécessité d'un projet d'agrandissement et de restauration sont anciennes. Ainsi, un premier projet porté par les Ateliers Jean Nouvel et Architectures Jucker, lauréat d'un concours lancé en 1998, a été envisagé, puis adapté à plusieurs reprises, avant son rejet définitif par le peuple en votation du 28 février 2016.

A l'issue de cet échec et après le classement du bâtiment intervenu la même année sous le numéro MS-c 276, au sens de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) les bases d'un nouveau projet ont été jetées.

Rapport de la commission externe

A cette fin, le Conseil administratif a tout d'abord nommé une commission externe d'expert-e-s chargée d'élaborer le projet culturel du futur musée, portant un regard neuf et sans a priori sur les collections et sur les missions actuelles et futures du MAH.

Cette commission, coprésidée par MM. Jacques Hainard, ancien directeur des Musées d'ethnographie de Neuchâtel et Genève, et Roger Mayou, alors directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a réuni M^{me} Fanni Fetzer, directrice du Kunstmuseum de Lucerne, M^{me} Martine Gosselink, cheffe du département d'histoire du Rijkmuseum à Amsterdam, M^{me} Hélène Lafont-Couturier, directrice du Musée des Confluences à Lyon et M. Jean-Luc Martinez, alors président-directeur du Musée du Louvre à Paris.

Le rapport final de cette commission d'experts a été remis et approuvé par le Conseil administratif le 20 juin 2018, et présenté aux commissions (commission des arts et de la culture et commission des travaux et des constructions) du Conseil municipal le 26 juin 2018.

Ce rapport final exclut l'hypothèse d'un MAH maintenu dans son état existant, tout comme celle d'une délocalisation partielle ou totale, privilégiant à l'inverse une restauration du MAH sur le site de Charles-Galland avec une extension adéquate.

Le scénario retenu préconise la création d'un campus muséal au cœur de la cité, concentrant l'ensemble des services du MAH dans l'îlot urbain délimité par le boulevard Helvétique, le boulevard Jaques-Dalcroze, la promenade du Pin et la promenade de l'Observatoire. Ce rassemblement de toutes les activités du MAH dans le même périmètre s'y voit envisagé aux fins d'une perméabilité des publics et d'une adaptabilité aux défis que pose l'évolution rapide des établissements muséaux, ainsi qu'une intégration adéquate des différents pôles du musée, facilitant ainsi les synergies entre ses différentes fonctions, autant pour la

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

conservation que la recherche ou l'accueil du public dans toute sa diversité. Ce scénario envisage en conséquence un déploiement du MAH intégrant le bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts (ex-Haute école d'art et de design (HEAD)) ainsi que les hypothèses d'agrandissements sous la Butte de l'Observatoire et sous les cours du MAH et des Casemates.

En conséquence de la validation de ce rapport, le Conseil administratif a:

- conduit, d'une part, les démarches auprès du Canton, destinées à disposer du bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts;
- procédé, d'autre part, au lancement d'une pré-étude destinée, in fine, à la rédaction du programme détaillé du concours d'architecture;
- procédé, enfin, au recrutement de la nouvelle direction du MAH, chargée d'approfondir et de mettre en œuvre le projet culturel retenu.

Ancienne école des Beaux-Arts (ex-HEAD)

La mise à disposition du bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts a pu être envisagée dans le contexte de la décentralisation de l'école sur le site des Charmilles, et du fait de la préexistence d'une convention signée le 5 septembre 1946 entre le Canton et la Ville, réservant à cette dernière un droit de rachat du bâtiment, dans le cas où celui-ci ne serait plus affecté à l'hébergement de l'école des Beaux-Arts et de l'école d'Architecture.

Sur cette base, les démarches entreprises auprès du Conseil d'Etat dès 2018 ont abouti le 27 mai 2020 à la signature d'une promesse de cession à titre gratuit par l'Etat de Genève en faveur de la Ville de Genève. Cette promesse de cession est prévue pour une durée de cinq ans, expirant le 30 juin 2025. Elle est notamment subordonnée aux conditions suspensives de l'obtention d'un permis de construire et au vote de la demande de crédit de réalisation afférentes à l'agrandissement et à la restauration du MAH, intégrant l'immeuble cédé.

Pré-étude et programmation architecturale

Le rapport de la commission externe ayant été validé par le Conseil administratif, un crédit de pré-étude de 500 000 francs (proposition PR-1323) a été voté le 26 février 2019 par le Conseil municipal. Le bureau ABCD s'est vu confier en novembre 2019, et suite à un appel d'offres public, le mandat de pré-étude en trois phases:

- première phase: état des lieux et définition des besoins;
- deuxième phase: scénario de faisabilité et évaluation du coût;
- troisième phase: rédaction du programme détaillé de concours d'architecture.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Le travail conduit par les mandataires a étroitement associé les services de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et du MAH. Il a fait l'objet, par ailleurs, du suivi d'un comité de pilotage mobilisant les deux coprésidents de la commission externe, MM. Hainard et Mayou, ainsi que les directions respectives.

A l'issue de la phase 1 et outre un diagnostic précis de chacun des espaces compris dans le périmètre de projet, un inventaire des besoins a été conduit indiquant la nécessité initiale de plus de 7000 m² supplémentaires (soit un total établi à 22 800 m² environ de surfaces utiles).

Sur la base de ces besoins, la phase 2, consistant en un test de faisabilité et en une évaluation du coût, a été conduite en deux temps, afin de permettre une démarche d'optimisation du programme. Ce travail a autorisé une révision du besoin total à hauteur de 18 400 m² (surfaces utiles) soit une surface supplémentaire finale d'environ 4000 m² sur la base de réductions ciblées, impliquant une reprise drastique du projet, mais préservant les éléments essentiels de son orientation culturelle.

Cette version révisée a été validée par le Conseil administratif le 9 mars 2022, chargeant à cette occasion la DPBA de poursuivre et de mener la troisième phase de la pré-étude, correspondant à la rédaction du programme du concours d'architecture faisant l'objet de la présente proposition d'ouverture d'un crédit d'étude.

Nouvelle direction du MAH, projet culturel

Sur la base du projet culturel décrit par la commission externe, le recrutement d'une nouvelle direction a été, par ailleurs, conduit, débouchant sur l'engagement, le 1^{er} novembre 2019, de Monsieur Marc-Olivier Wahler.

Sous sa conduite, le projet culturel de la commission externe s'est vu approfondi et précisé dans le cadre d'un plan stratégique.

En cohérence avec le rapport de la commission externe, ce plan met la collection du MAH au cœur de son projet, proposant son décroisement, son regroupement et sa valorisation par de nouveaux prismes de lecture. La vision développée par ce plan stratégique donne également l'objectif de faire du MAH un musée dynamique et populaire, entretenant une nouvelle relation avec la ville.

Ce projet confie au musée de devenir un lieu tout à la fois manifeste de l'identité genevoise, mais également un espace de débat, animé et ouvert sur le futur de Genève. Cette vision donne au MAH la vocation d'être un écosystème culturel permettant une mixité d'usages, moins intimidant et plus inclusif. Elle ambitionne enfin de donner au MAH le statut de pôle culturel pour Genève et pour le Grand Genève ainsi que celui d'un laboratoire pour de nouvelles idées et pour de nouvelles recherches.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Sans attendre le lancement du projet architectural, mais dans la perspective de celui-ci, la nouvelle direction du MAH s'est appliquée au cours des deux dernières années à une préfiguration de ces orientations, notamment incarnée par une révision de sa programmation d'expositions et de son positionnement institutionnel.

Une version élaborée et complète de ce projet culturel sera publiée, tenant compte des expériences déjà faites et de l'évolution du débat autour de l'avenir du MAH, et des musées en général, et ceci de manière accessible aux élu-e-s et au grand public.

Notice historique

Le MAH a été construit au début du XX^e siècle pour remédier à l'éparpillement des collections publiques et aux mauvaises conditions dans lesquelles elles se trouvaient. Le programme muséal est encyclopédique et s'additionne au vœu d'enrichir la ville d'une construction monumentale.

Un concours est lancé en 1900 pour un «Musée central» sur le site des Tranchées; la ville sélectionne le projet de l'architecte Marc Camoletti. Au cours du chantier, qui s'étend de 1903 à 1910, on se plaît à souligner que par ses proportions et son style, le musée réalise le plus grand effort architectural accompli depuis la construction de la Cathédrale Saint-Pierre. Quant aux matériaux de construction, les pierres extraites de vingt-trois carrières différentes constituent un summum de diversité minérale au sein d'un même bâtiment.

Ce vaste quadrilatère, établi entre deux boulevards inférieurs, affiche une façade principale particulièrement représentative de l'architecture dite «Beaux-Arts». Le décor architectural est inspiré de grands modèles baroques, un style remis à la mode à l'Exposition universelle de Paris de 1900. A l'intérieur, l'escalier monumental, un vitrail de Clément Heaton, des peintures murales, des boiserie, des sols et des décors – encore existants ou recouverts – forment autant d'éléments d'un très grand intérêt patrimonial. Ce bâtiment phare de la culture à Genève se distingue ainsi par l'opulence de son architecture, autant que par la richesse et la diversité de ses collections.

Au-delà de ses qualités propres, le MAH bénéficie d'un contexte urbanistique et architectural particulièrement cohérent. Il est, en effet, relié par des portiques au duo pédagogique formé par les anciennes écoles des Beaux-Arts et des Casemates, deux bâtiments remarquables construits en 1901-1902 par la Ville de Genève. Issus d'un concours commun, ces édifices ont été traités de façon concertée, selon le souhait des pouvoirs publics.

Construite par le bureau De Morsier et Weibel, l'école des Beaux-Arts est à la fois monumentale et fonctionnelle, déclinant de vastes espaces desservis par une remarquable cage d'escalier. L'ancienne école primaire des Casemates, due aux

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

architectes Léon et Frantz Fulpius, a été annexée à la fin du XX^e siècle par le MAH et sert depuis lors d'ateliers, de bureaux, etc. Les deux écoles sont mitoyennes des immeubles de standing donnant sur la promenade du Pin, dont le n° 5, cédé à la Ville de Genève en 1928 et occupé par la Bibliothèque d'art et d'archéologie.

Le MAH dispose également d'un vis-à-vis paysager – la Promenade de l'Observatoire – qui tire son origine des conceptions urbanistiques de la seconde moitié du XIX^e siècle. Créée à la fin des années 1860, elle se caractérise par des murs de soutènement inspirés de l'architecture militaire. Elle fait partie du réseau d'espaces publics qui ponctuent la Ceinture fazyste.

Antérieurement, ce bout de territoire était intégré dans une série d'ouvrages fortifiés érigés en 1721, soit le Bastion de Saint-Antoine avec les fossés, cour-tines, contregardes, etc. qui l'environnent. Dès le début des années 1770, un premier observatoire a été construit au-dessus de la casemate de Saint-Antoine, soit sur cette Butte. Il a été remplacé en 1829-1830 par une nouvelle construction, qui a été démolie en 1968-1969.

En 1849, la loi sur la démolition des fortifications a été adoptée. L'ingénieur Stanislas Blotnitski a tracé le dessin des futurs quartiers, dont celui des Tranchées. Il ne conservera ni la forme ni la matière des murs de soutènement, seule subsistera une série de casemates. Il conserve l'idée du terre-plein et en prévoit une reconstitution donnant lieu à une promenade publique. Les nouveaux murs de soutènement ont été érigés à partir de 1867.

C'est en 1969, lorsque l'observatoire a été démoli et transféré à Versoix, que la Ville de Genève a aménagé la Butte pour créer un fond de verdure rejoint en 1975 par la sculpture monumentale d'Henry Moore.

A noter qu'un projet de parking a été refusé par votation populaire le 29 novembre 1981. En 1990, une partie du sous-sol, au nord de la parcelle, a été creusée pour y accueillir une station des Services industriels de Genève (SIG).

Réponses aux demandes du Conseil municipal

- M-405 La motion de M^{mes} Caroline Schum, Liliane Johner, Alexandra Rys et de MM. Michel Ducret, David Carrillo, Christian Zaugg, envoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée «Rénovation du Musée d'art et d'histoire».
- M-965 A La motion de M^{mes} Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Isabelle Brunier, et de MM. Pascal Holenweg, Jacques Hämmerli déposée le 16 février 2011 et amendée le 11 avril 2018, intitulée: «Pour une réelle visibilité de l'enrichissement des collections municipales qui sont la base de notre patrimoine».

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

- M-1026 La motion de M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roullet, et de MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas et Claude Jeanneret du 17 mai 2018, intitulée: «*Nunc est museorum hora*».
- M-1637 A La motion de M^{mes} Michèle Roullet, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, et MM. Sebastian Aeschbach, Vincent Latapie, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc Von Arx, Luc Zimmermann, Daniel Sormanni, Eric Bertinat déposée le 7 septembre 2021, intitulée: «Demande d'éclaircissements sur la direction du MAH».
- QE-617 La question de M^{me} Louise Trottet et M. Vincent Milliard, déposée le 6 octobre 2021, intitulée: «Projet muséal du Musée d'art et d'histoire (MAH)».

Exposé des motifs

Un musée pertinent et utile à son époque

A l'heure des grandes mutations démographiques, environnementales et digitales que connaissent nos sociétés, le rôle référentiel et la mission des musées sont fondamentalement réinterrogés. Pour preuve de cette profonde révision, l'International Council of Museums (ICOM) a cette année seulement fait aboutir son projet de redéfinition de ce qu'est un musée, après plus de cinq années de débat. Cette difficulté, si elle est commune à l'ensemble des institutions muséales, est d'autant plus sensible dans le cas du MAH qui, en dépit du lien essentiel qu'il entretient avec Genève, n'a pas accompagné son évolution.

Aussi, au-delà d'une indispensable mise aux normes et d'une nécessaire extension de ses espaces, l'agrandissement et la restauration du MAH doivent permettre de renforcer cette institution d'intérêt public et de l'inscrire dans une politique plus globale, utile à l'avenir de la ville. Ce projet, essentiel à la préservation et à la valorisation d'une collection de premier plan, doit à ce titre être envisagé avec le corollaire d'une actualisation de son projet culturel, aux fins d'une pertinence et d'une utilité renouvelées.

Révision de l'offre culturelle et mise aux normes

Le déploiement du projet architectural d'agrandissement et de restauration donnera corps à cette nécessaire ambition.

Il permettra une augmentation d'environ 4000 m² de la surface utile, auto-risant 8000 m² de présentation de la collection contre 6000 m² actuellement. Le

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

programme a fait l'objet d'une optimisation, afin de n'envisager que les augmentations strictement nécessaires (une première version faisait état notamment de 7000 m² supplémentaires). Une révision du parcours des œuvres sera ainsi rendue possible, permettant la présentation de larges pans de la collection actuellement en réserve, une réarticulation des salles historiques, une actualisation du regard porté sur notre patrimoine, ainsi qu'une amélioration sensible de l'accueil du public.

Une intégration de la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) sera mise en œuvre au plus près de la collection et en connexion étroite avec les espaces d'exposition. La BAA, qui au niveau national occupe déjà le premier rang dans sa spécialité, bénéficiera ainsi d'une visibilité accrue, renforcée par la mise à disposition d'espaces de travail pour les chercheurs, répondant en cela à l'objectif de la création d'un véritable campus muséal.

Aux fins d'une expérience de visite plus conviviale, du déploiement d'un musée moins intimidant et du développement de nouveaux usages, des espaces de services modernes seront aménagés. En plus d'échoppes, d'un restaurant et d'un auditorium de 200 places, un espace de tiers-lieu mettant à disposition 30 000 livres et voisinant avec des œuvres de la collection sera positionné au cœur du musée. Lieu de médiation et de rencontre, il connectera les différentes propositions du MAH et sera un espace offert à tous pour une diversité d'usages.

A la faveur du projet, et au-delà du renforcement de sa proposition culturelle et scientifique, le MAH bénéficiera de mises en conformité aujourd'hui indispensables.

Mise à niveau des standards techniques attendus des musées contemporains

Dans les espaces d'exposition en extension, le projet architectural à conduire permettra d'abord et avant tout le déploiement de conditions climatiques conformes aux standards internationaux et garantes de la conservation des œuvres de la collection que le MAH ne peut actuellement pas présenter au public (textiles, œuvres sur papier, instruments de musique...). Les qualités climatiques des espaces d'exposition existants, sans pouvoir prétendre aux mêmes standards, seront dans le même temps très sensiblement améliorées.

Il autorisera également une profonde révision des normes de protection incendie et de prévention des risques de vol. L'aménagement d'un quai de déchargement, de zones de transit, de monte-charges et d'un espace de quarantaine permettra en outre la mise en place d'un circuit des œuvres ergonomique, efficace et sécurisé.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Correction des problématiques d'accessibilité

Le projet donnera lieu à la révision indispensable des conditions d'accès aux salles, au bénéfice, notamment, des personnes à mobilité réduite. Il répondra ainsi aux exigences basiques et fondamentales d'accessibilité universelle exigées aujourd'hui pour tous les établissements recevant du public.

Mise en cohérence des activités professionnelles

Cet aspect du projet permettra une modernisation des installations scientifiques ainsi qu'un redimensionnement des espaces de bureaux, en conformité avec les modalités de travail dont on peut constater aujourd'hui les rapides évolutions. Une optimisation des surfaces sera ainsi autorisée au même titre que seront facilités et fluidifiés des fonctionnements internes.

Un musée au cœur de la cité

Situé dans un secteur clef du maillage culturel du centre-ville, le MAH est également au cœur d'un espace urbain qui cristallise de nombreux enjeux de développement à moyen et long terme.

La perspective d'une ville favorisant la mobilité douce remodelera sans doute profondément la configuration du périmètre élargi du musée et de ses boulevards, notamment dans le cadre d'un redéploiement souhaitable d'espaces verts et d'espaces publics. Un projet urbain devra être développé dans un second temps pour accompagner l'agrandissement du musée, une fois celui-ci réalisé. Il contribuera à compléter l'arborisation du quartier, offrant une surface ombragée à ses habitant-e-s et des espaces publics de qualité faisant le lien entre la ville haute et la ville basse. Il traitera également des enjeux de mobilité et d'usage des lieux qui articuleront le site muséal dans son ensemble avec les quartiers environnants. L'ambition du futur MAH dépasse donc celle d'un strict projet culturel dans la mesure où ce musée restauré et agrandi précipitera les évolutions urbanistiques souhaitables pour Genève. Le projet architectural attendu devra en effet rétablir la connexion de la Vieille-Ville et du secteur des Tranchées. Il anticipera la nécessaire révision des boulevards Emile-Jaques-Dalcroze et Helvétique dont la topographie et la circulation automobile coupent aujourd'hui cette partie de la ville en deux. Le projet permettra également de reconnecter la partie haute de la ville avec la zone de Rive, l'une et l'autre étant à ce jour séparées (y compris visuellement) par l'aménagement de la Butte de l'Observatoire. Le futur musée structurera de nouveaux itinéraires culturels dans cette partie de la cité fortement dotée en musées et sites patrimoniaux. Ce rôle structurant et l'importante dimension paysagère du projet favoriseront enfin le développement d'une piétonisation et de nouveaux usages de convivialité dans la périphérie du musée.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Le MAH ré-imaginé sera ainsi plus qu'un musée restauré en devenant un nouveau carrefour urbain. Il sera le point nodal d'une zone dynamique et accueillante. Ses bâtiments interconnectés lui permettront de s'affirmer comme un écosystème créatif intégré au tissu social de Genève, dans lequel on viendra se cultiver, se divertir, ou simplement se retrouver.

Un projet au service du rayonnement de Genève

Ainsi, demain, plus encore qu'un lieu culturel et patrimonial, le musée sera un forum au cœur de la cité. Ce redimensionnement, qui va de pair avec l'émergence de nouveaux flux et de nouvelles dynamiques de territoire, donnera au musée l'opportunité de s'imposer comme un pôle culturel régional, fédérateur de nouvelles identités collectives.

Le projet d'agrandissement et de restauration s'appliquera aussi à garantir au MAH le statut d'institution culturelle de référence dans le monde de demain, reconnue pour son expertise scientifique et pour sa programmation attractive. Le déploiement d'un musée reconnu sur le plan international permettra ainsi de contribuer à l'attractivité touristique et économique de Genève et de sa région.

Programme et descriptif des travaux

La première phase de la pré-étude a conduit le MAH à définir précisément ses besoins au travers d'ateliers qui ont mis en avant sept unités fonctionnelles pour le programme du projet:

Accès, accueils, services - environ 1600 m² utiles (776 m² actuellement)

Cette fonction est composée de sous-entités fonctionnelles telles que la billetterie, l'accueil des groupes, les vestiaires, les zones de casiers, les espaces du restaurant, de la boutique, des échoppes...

Expositions, programmation, médiation – environ 9800 m² utiles (6500 m² actuellement)

Cette entité comprend l'ensemble des zones accessibles au public. Il s'agit des salles d'exposition, des salles de médiation, de l'auditorium et de l'ensemble des espaces techniques en lien avec les activités qui s'y déploient (loges, ateliers de muséographie, circuit des œuvres). Cet ensemble comprend également un tiers-lieu destiné à rendre effectif le rapprochement de la bibliothèque d'art et d'archéologie et des œuvres du MAH mais aussi à permettre le développement de nouveaux usages. Ce tiers-lieu, qui jouera un rôle de pivot au sein du musée,

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

mettra à disposition plusieurs milliers de livres de la bibliothèque, proposés en libre accès. Il sera possible d'y boire un verre, de travailler seul ou en groupe, mais aussi de rencontrer des médiateurs ou d'autres professionnels du musée.

Bibliothèque d'arts et d'archéologie, centre de documentation – environ 2300 m² utiles (1100 m² actuellement)

La fonction BAA-centre de documentation est composée de zones de travail pour les chercheurs, d'un espace de consultation des collections, d'une zone destinée aux prêts, des bureaux de la BAA et des réserves.

Régie, conservation, restauration des œuvres – environ 2100 m² utiles (2100 m² actuellement)

Ces surfaces comprennent les espaces liés au traitement scientifique et matériel des collections du musée, soit les espaces dédiés à la régie, à la conservation-valorisation et à la conservation-restauration.

Publics – environ 400 m² utiles (300 m² actuellement)

Cette entité accueillera les espaces de bureaux et de travail de l'unité des publics dédiés aux agents en charge de l'accueil du public, de la médiation culturelle et de la programmation des expositions.

Direction, administration support – environ 400 m² utiles (les mètres carrés actuels sont inclus sous l'entité ci-dessous)

Cette unité fonctionnelle comporte les espaces de bureaux et de travail de la direction, de l'administration et des fonctions support.

Sécurité, logistique, vie du personnel – environ 1900 m² utiles (3000 m² actuellement au cumul de l'entité ci-dessus)

Cette fonction regroupe les espaces en lien avec la logistique du bâtiment, les locaux utilisés par les équipes de sécurité, les locaux en lien avec la vie de l'ensemble du personnel, et les espaces techniques, type garage et cour de livraison sécurisée pour poids lourds.

La seconde phase concernant l'étude de faisabilité a pris en compte la nécessaire restauration et l'assainissement du patrimoine bâti au sein du périmètre

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

d'intervention défini, à savoir le bâtiment classé de Charles-Galland 2 (MAH), le bâtiment des Casemates et la Promenade du Pin 5 (BAA) dans le secteur protégé de la Vieille-Ville. Elle inclut aussi les possibles zones d'extensions identifiées, soit l'ancienne école des Beaux-Arts, les cours des Casemates et du MAH ainsi que le sous-sol de la Butte de l'Observatoire.

Le test d'implantation des fonctions a conduit à la mise en place d'invariants¹ du projet:

- le projet culturel – tel que défini en 2018 par le rapport de la commission externe – sert de base et de fil rouge (validé par le Conseil administratif et dont les principes ont évolué et ont été approfondis par la direction du MAH);
- la restauration du MAH est une contrainte du projet;
- l'agrandissement est une nécessité, la simple restauration est exclue;
- une surélévation et un remplissage de la cour actuelle du bâtiment principal de Charles-Galland sont exclus (à l'exception d'une éventuelle couverture transparente);
- aucune excavation ne sera mise en œuvre à proximité directe des fondations des bâtiments existants; ceci en particulier pour le site de Charles-Galland, qui est classé;
- la galerie d'escarpe et les casemates de la Butte de l'Observatoire sont visées par les articles 41A-J de la LPMNS;
- l'occupation du bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts est indispensable. La Butte de l'Observatoire pourra être occupée en sous-sol dans la mesure des besoins du projet. Les murs d'enceinte de la Butte feront, le cas échéant, l'objet d'un traitement attentionné au vu de leur intérêt historique;
- un déplacement de la station des SIG sous la Butte de l'Observatoire est exclu;
- la dimension urbanistique du projet dans un périmètre élargi incluant les liaisons vers la Vieille-Ville et la ville basse (boulevards et rond-point de Rive) doit nécessairement être intégrée dans la réflexion (même si elle ne se concrétise que dans un second temps);
- la surface de la Butte de l'Observatoire sera consacrée à un projet de parc public, mettant en valeur le site et la façade du bâtiment historique. Une ou plusieurs émergences de moindre importance sont imaginables en fonction des nécessités du projet.

¹ Contraintes et obligations indépassables, quel que soit le projet retenu.

Surfaces, volumes

La surface de plancher des bâtiments existants du périmètre (SP selon SIA 416) atteint 30 200 m². Le volume bâti correspondant (VB selon SIA 416) est de 172 500 m³. Ces données sont décomposées comme suit:

MAH, Galland 2

SP – 17 000 m²/VB – 103 800 m³

Ancienne école des Beaux-Arts, Helvétique 12

SP – 4600 m²/VB – 21 300 m³

Casemates, Emile-Jaques Dalcroze 11

SP – 4400 m²/VB – 30 800 m³

BAA, Pin 5

SP – 3600 m²/VB – 13 700 m³

Casemates, sous la promenade de l'Observatoire

SP – 600 m²/VB – 2900 m³

La surface de plancher et le volume bâti des extensions pourront varier en fonction du projet qui sera retenu à l'issue du concours d'architecture. Selon l'étude de faisabilité, la surface de plancher est estimée à environ 11 100 m² et le volume bâti à environ 64 100 m³. Soit une surface globale de 41 300 m² et un volume total de 236 600 m³.

Transition écologique et cohésion sociale*Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques*

Le MAH fait partie des dix plus grands consommateurs du patrimoine public de la Ville de Genève. Les enjeux énergétiques et environnementaux associés à ce projet sont élevés, et devront faire l'objet de la plus grande attention, notamment afin de réaliser la transition énergétique du site.

Le projet répondra à l'ambition de la Ville de Genève de devenir «100% renouvelable et zéro émission en 2050» pour les besoins de chaleur et à la stratégie «Consommer moins et produire mieux» pour les besoins d'électricité.

Les nouvelles extensions du bâtiment seront réalisées selon le standard de très haute performance énergétique (THPE) et les bâtiments existants devront être rénovés selon le standard de haute performance énergétique (HPE), dans le respect de leurs valeurs patrimoniales.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Les réseaux de chaleur à distance ou, à défaut, une solution de production de chaleur utilisant les énergies renouvelables locales, seront privilégiés dans l'étude du projet ainsi que la valorisation des potentiels solaires en adéquation avec les contraintes patrimoniales.

Un soin particulier sera apporté à l'obtention de conditions climatiques optimales (hygrométrie, température, lumière) et de sécurisation, avec la rénovation complète de l'ensemble des installations CVSE du site pour la conservation des œuvres.

Impact environnemental

Le projet sera développé afin de respecter les critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Le rôle de la végétation et de l'eau fera l'objet d'une réflexion particulière, notamment afin d'exploiter leurs potentiels de régulation du climat (protection solaire, évapo-transpiration), tant à l'intérieur des constructions que sur la parcelle.

Toutes les mesures seront prises afin de favoriser le déplacement d'arbres ou de végétations sur l'emprise du chantier.

Amélioration de la qualité de l'air

La substitution des deux installations de production de chaleur à gaz par une solution renouvelable, et si possible zéro émission, permettra de contribuer localement à l'amélioration de la qualité de l'air.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

La culture est le quatrième pilier du développement durable et constitue un levier indispensable à l'établissement d'une société saine, sûre, tolérante et créative.

Ce rôle de cohésion sociale est au cœur du projet culturel du MAH et nourrit une très large part de la réflexion conduite.

Le musée, une fois mis aux normes, agrandi et restauré, pourra accueillir non seulement le public au sens le plus large et le plus diversifié, dans des conditions nettement améliorées, mais aussi, dans de justes conditions d'équité et d'inclusivité, les publics en situation de handicap. Les démarches entreprises par le MAH

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

au cours des dernières années en la matière, saluées par l'obtention du label fédéral Kultur Inclusiv, attestent du volontarisme et de l'expertise du MAH dans ce domaine. Elles se confrontent cependant aux limites architecturales du bâtiment qui ne pourront être dépassées qu'au prix de révisions structurelles.

Le projet du MAH anticipe en outre les mutations significatives que connaîtra la population du territoire genevois dans les décennies à venir, mais aussi les phénomènes de vieillissement et de plus grande diversité culturelle et sociale des habitants, en se donnant des missions d'utilités multiples et actuelles:

- utilité pour les plus jeunes, pour les scolaires et pour les familles avec des espaces et des programmes adaptés, faisant du musée un lieu de continuité, d'apprentissage et de rencontre entre les générations;
- utilité pour nos aîné-e-s, dans une population où la part de personnes plus âgées et/ou retraitées augmentera nettement, et qui seront demandeuses d'être pleinement intégrées à la vie culturelle et sociale de la Cité;
- utilité pour les nouveaux et les nouvelles arrivant-e-s, outil d'intégration fidèle à la vocation d'une ville-refuge;
- utilité pour les publics à besoins particuliers, comme les personnes à mobilité réduite (PMR) ou avec des handicaps spécifiques afin d'être cohérent avec la volonté de la Ville de favoriser l'inclusivité;
- utilité pour les étudiant-e-s, aux chercheurs et aux chercheuses, avec des services nouveaux et des espaces de consultation.

Le MAH agrandi et restauré, dans la connexion qu'il nourrira avec la ville et dans la diversité de ses usages, permettra enfin de répondre à l'enjeu d'un véritable effort de démocratisation culturelle et de rayonnement de la Cité. Le projet architectural attendu et l'orientation culturelle du MAH s'appliqueront à le rendre accessible, populaire et désirable aux publics éloignés de la culture et à celles et ceux que le musée intimide.

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»¹, et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur² au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagers et toutes les usagères, y compris ceux et celles qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

¹ <https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#>

² L 5 05.06. Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1^{er} avril 2020

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Les associations seront consultées pour optimiser le projet.

Le texte du cahier de charges du concours d'architecture spécifiera très clairement que l'accessibilité, tant du bâtiment existant que de l'extension, doit être pensée pour tous les usagers et toutes les usagères, sans différence.

Estimation des coûts

De nombreux projets de musée ont vu le jour, ont été restaurés et/ou agrandis au cours des quinze dernières années, en Suisse comme dans le reste du monde.

Les éléments attachés au programme architectural, tels que les réserves du musée ou une bibliothèque (incluses ou non dans le projet), le périmètre d'implantation, les contraintes patrimoniales, etc., influent sur le projet et sur son coût global, lequel peut présenter des écarts importants quand bien même les surfaces respectives peuvent sembler parentes.

Il faut aussi être conscient que quatre types d'interventions doivent être distingués de manière générale si l'on examine les coûts d'un projet muséal, puisque ces quatre types justifient une large part des estimations de coûts: construction d'un nouveau musée «ex nihilo» sur un emplacement libre, rénovation d'un musée existant sans extension, extension d'un musée existant (impliquant en règle générale une rénovation, voire une transformation, de la partie existante et des aménagements extérieurs).

Les particularités de ces types peuvent évidemment se combiner et répondent donc à des économies de la construction différentes. Les projets récents de Zurich (Kunsthau) ou Bâle (Kunstmuseum) montrent néanmoins que les projections financières de nos mandataires sont crédibles.

Dans ce contexte, le futur MAH fait figure de projet complexe compte tenu des caractéristiques qui sont les siennes et qui associent des contraintes importantes:

- le futur MAH est un projet de rénovation portant sur un bâtiment classé et sur trois bâtiments historiques inscrits dans le périmètre protégé de la Vieille-Ville;
- l'agrandissement et la restauration du MAH est un projet d'extension dans une zone urbaine dense qui rend complexes les constructions de surface;
- le nouveau MAH implique une dimension urbanistique issue de:
 - la nécessaire connexion des bâtiments qui constitueront le campus muséal;
 - la connexion physique des accès du musée (professionnels et publics) à la ville et aux voies de circulation;

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

- des problématiques d'aménagement urbanistiques de plus long terme;
- le futur MAH implique le redéploiement d'une bibliothèque riche d'un million d'ouvrages.

Ce projet qui comporte plusieurs sous-projets prendra la forme d'un concours anonyme, et verra travailler de concert architectes et architectes paysagistes en sus de tous les spécialistes indispensables à la maîtrise d'un programme aussi complexe.

Les coûts décrits ci-après comprennent les étapes du concours, de la mise au point de l'avant-projet et son devis estimatif, puis du projet définitif. Une demande de crédit d'étude complémentaire sera déposée en 2025-2026 pour les phases d'autorisation de construire et d'appels d'offres.

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>455 000</i>
10	Relevé, études géotechniques		455 000
101	Relevés	250 000	
104	Sondages	205 000	
<i>5</i>	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		<i>18 486 500</i>
50	Frais de concours		1 850 000
500	Frais de concours	1 850 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		580 300
521	Echantillons, essais de matériaux	150 000	
522	Honoraires maquettiste	50 000	
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	130 300	
525	Documents promotionnels, plaquettes	250 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		16 056 200
591	Architectes	8 000 000	
592	Ingénieurs civils	2 584 000	
593	Ingénieurs électriciens	450 000	
594	Ingénieurs en CV et conditionnement d'air	300 000	
595.0	Ingénieurs en installations sanitaires	120 000	

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
596.0	Géomètres	70 000	
596.1	Géologues, géotechniciens	70 000	
596.2	Architectes d'intérieur	150 000	
596.3	Physiciens des constructions	200 000	
596.4	Acousticiens	180 000	
596.5	Architectes paysagistes	250 000	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	80 000	
596.7	Expertises scénographiques, muséographe	1 027 200	
596.8	Expertises programmation	140 000	
596.9	Ingénieurs désamiantage	120 000	
597	Ingénieurs en sécurité	230 000	
599	Divers	1 230 000	
599.0	Consultants accessibilité universelle	80 000	
599.2	Graphistes	100 000	
599.5	Ingénieurs cuisinistes	100 000	
599.6	Ingénieurs environnement	125 000	
599.7	Experts en restauration	300 000	
599.8	Eclairagistes	150 000	
I. Coût total (HT)			18 941 500

Calcul des frais financiers

Arrondi à la centaine Fr.

I. Coût total (HT)	18 941 500
+ TVA 7,7%	<u>1 458 500</u>
II. Coût total (TTC)	20 400 000

Dont à déduire:

– Crédit de pré-étude voté le 26 février 2019 (PR-1323)	500 000
---	---------

III. Total du crédit demandé (TTC)	19 900 000
---	-------------------

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Référence au 18^e plan financier d'investissement (PFI) 2023-2034

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 042.009.31 du 18^e PFI 2023-2034, en page 57, pour un montant de 29 500 000 francs à déposer en 2022.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement du MAH agrandi et restauré ne peut pas encore être précisé de manière fiable à ce stade du développement du projet.

Une augmentation des charges peut être anticipée du fait des surfaces additionnelles, et l'on peut attendre à l'inverse une diminution des coûts, compte tenu de l'augmentation des qualités des espaces (meilleurs rendements énergétiques, dispositifs techniques de sécurité en substitution de la surveillance humaine, moindres nécessités compensatoires en termes de climat des expositions...). L'obtention de chiffrages fiables ne pourra intervenir que dans le cadre de l'étude qui fait l'objet de la présente proposition de crédit.

Les coûts de fonctionnement futurs sont dans tous les cas envisagés dans le cadre d'une clef de répartition nouvelle. Celle-ci sera définie par une augmentation attendue des recettes, rendue possible par la hausse de la fréquentation signalée par les études de public potentiel et par un repositionnement de la stratégie de commercialisation.

Charges financières annuelles

Si les études sont suivies d'une réalisation, les dépenses de la pré-étude et de l'étude seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la pré-étude et l'étude seront amorties en une annuité.

Délai de réalisation

Le concours d'architecture pourra être lancé à l'automne 2023 et le projet lauréat désigné à l'automne 2024.

La phase d'étude se déroulera de 2025 à 2026.

Le dépôt de la demande de crédit de réalisation est prévu pour 2026-2027 et le début des travaux est envisagé pour 2028.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Régime foncier

Le périmètre d'intervention comprend les parcelles suivantes de la commune de Genève, section Cité:

- N° 4358, propriété de la Ville de Genève.
Sur cette parcelle, seule la servitude de hauteur au profit de l'Etat de Genève pourrait être contraignante.
- N° 4359, propriété de la Ville de Genève.
Elle ne fait l'objet d'aucune servitude qui serait contraignante pour le projet.
- N° 4360, propriété de la Ville de Genève.
C'est sur cette parcelle qu'est érigé le MAH.
- N° 4361, propriété de l'Etat de Genève.
Elle ne fait l'objet d'aucune servitude.
- N° 4362, propriété de la Ville de Genève.
Au cadastre de cette parcelle figurent en charge les deux servitudes distinctes suivantes qu'il y aura lieu de rediscuter avec les SIG:
 - Servitude de superficie pour une sous-station souterraine transformatrice en faveur des SIG;
 - Servitude de canalisations (électricité, eaux potables, pluviales, usées, gaz, téléphone) et galerie en faveur des SIG.
- N° 4363, propriété à 50% de l'Etat de Genève et 50% de la Ville de Genève.
Les deux servitudes suivantes sont à charge de cette parcelle et il faudra négocier avec les bénéficiaires (SIG et Transports publics genevois (TPG) (les premières rencontres ont déjà eu lieu).
 - Servitude d'usage d'un poste de transformation et de couplage en faveur des SIG.
 - Servitude d'usage (postes de transformation et redresseur) en faveur des TPG.
- N° 4364, propriété de la Ville de Genève.
Cette parcelle est notamment grevée en charge d'une servitude de destination de parc public au profit de l'Etat de Genève. S'agissant d'une servitude de surface seulement, elle n'aura pas ou peu d'incidence sur un éventuel projet en sous-sol.
Elle est également grevée d'une servitude de superficie (sous-station souterraine transformatrice) en faveur des SIG.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

- N° 6647, propriété de l'Etat de Genève.

Comme mentionné plus haut, cette dernière est celle sur laquelle est érigé le bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts et fait l'objet d'une promesse de cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève qui court jusqu'à la fin du mois de juin 2025. Une clause dans l'acte prévoit déjà que nous puissions la prolonger.

- N° 7232, du domaine public communal.

Cette parcelle ne fait l'objet d'aucune servitude.

- N° 7233, du domaine public communal.

Aucune servitude ne figure au cadastre de cette parcelle.

Consultations

Partenaires officiels

Les partenaires officiels que sont l'Office du patrimoine et des sites (OPS), la Commission des monuments et des sites (CMNS) et la Commission d'urbanisme (CU) ont été consultés lors du développement de la pré-étude.

De plus, le Service cantonal d'archéologie (SCA) a été associé lors de l'étude de faisabilité et a pu réaliser une série de sondages préventifs sur la Butte de l'Observatoire.

Milieux associatifs

La pré-étude du projet d'agrandissement et de restauration du MAH a été conduite en concertation étroite et régulière avec les principaux milieux associatifs. Patrimoine Suisse Genève, Action patrimoine vivant (APV), l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) et la Société des amis du Musée d'art et d'histoire (SAMAH), réunis dans un comité des associations au sein de l'organigramme de projet, ont ainsi été informés et entendus à chaque étape du développement de la pré-étude.

D'autres rencontres ont également été conduites avec les associations de protection de la nature (WWF, association «Sauvons nos arbres», Pro Natura, Centre ornithologique de réadaptation (COR) et Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO).

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Acteurs de la société civile

En outre, et fort des enseignements du projet abandonné par la population genevoise en 2016, le processus autour du développement du MAH porte une attention particulière aux démarches d'information et de consultation avec la société civile.

Cette préoccupation nécessaire a motivé les directions du DCTN et du DACM à confier dès le début de l'année 2022 un mandat d'accompagnement à la société DSS+ (Sustainable Solutions Switzerland), ex-Sofies SA.

Cette dernière a établi une large cartographie d'acteurs et d'actrices donnant à voir un panel diversifié de parties prenantes – étudiant-e-s, enseignant-e-s, voisin-e-s, représentant-e-s des publics en situation de handicap, acteurs et actrices associatives, acteurs et actrices du patrimoine, défenseurs et défenseuses de la nature, écoles genevoises, artistes et autres porteurs et porteuses de projets culturels... – qui se sont vues sollicitées dans le cadre d'ateliers et de rencontres *in situ*, conduites depuis mai 2022.

Un important travail de consultation a donc été engagé, se donnant pour objectif d'informer et de mobiliser des publics diversifiés autour du projet, mais également d'entendre et de prendre acte des besoins de l'ensemble des parties prenantes identifiées. L'intention de cette démarche a donc été de cartographier les enjeux et de favoriser une appropriation autour d'orientations partagées, garantes de la pertinence des approches choisies. Les résultats de cette consultation seront pris en considération lors de l'élaboration du programme du concours.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Service gestionnaire: DPBA.

Service bénéficiaire: MAH.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Total	%
Gros œuvre	455 000	2%
Frais secondaires et comptes d'attente	2 430 300	12%
Honoraires	16 056 200	79%
Frais financiers	1 458 500	7%
Coût total du projet TTC	20 400 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2023	500 000	0	500 000
2024	1 500 000	0	1 500 000
2025	8 000 000	0	8 000 000
2026	8 000 000	0	8 000 000
2027	1 900 000	0	1 900 000
Totaux	19 900 000	0	19 900 000

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: MAH

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	à définir	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	à définir
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	à définir

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 19 900 000 francs destiné à l'étude de l'agrandissement et de la restauration du Musée d'art et d'histoire, sis à la rue Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 19 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit de pré-étude de 500 000 francs voté le 26 février 2019 (proposition PR-1323, N° PFI 042.009.29), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si la pré-étude et l'étude sont suivies d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, la pré-étude et l'étude seront amorties en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, ainsi qu'aux parcelles voisines, lorsque cela est rendu nécessaire à la réalisation projetée. Il s'agit des parcelles de la commune de Genève, section Cité, N°s 4277, 4352, 4353, 4354, 4355, 4356, 4357, 4358, 4359, 4360, 4361, 4362, 4363, 4364, 6647, DP 7230, DP 7231, DP 7232, DP 7233, DP 7234, DP 7235, DP 7122 et DP 7229.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

—***—

La présidente. Aucune commission n'a été proposée. J'ouvre la préconsultation et donne la parole aux auteurs de la proposition qui souhaitent la développer, pour une durée totale maximale de cinq minutes. Monsieur le conseiller administratif Sami Kanaan, vous avez la parole.

Préconsultation

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Sur le plan de la forme, je rappelle déjà que le Conseil municipal est saisi de la proposition PR-1551, qui est un crédit d'étude. Un crédit d'étude a pour vocation de transmettre au parlement un objet pour examen, discussion, amendement et débat. En fonction du travail de commission, qui est une étape majeure pour un projet, si le résultat ne satisfait pas, les groupes peuvent refuser le crédit d'étude en plénière, une fois que le travail a été fait. Aujourd'hui, presque sept ans après le refus de 2016, il est normal que le Conseil administratif vous saisisse d'une proposition qui vous permette à vous, les 80 membres de ce Conseil, de prendre vos responsabilités, d'exprimer vos points de vue sur le projet culturel, sur l'enjeu urbanistique, sur le financement, sur l'ancrage dans son environnement, sur les solutions adéquates à trouver par une majorité autour du projet que nous souhaitons concrétiser.

Le Conseil administratif a beaucoup travaillé entre 2016 et 2022 – je ne vous liste pas tout, c'est dans la proposition –, notamment pour tirer les leçons du référendum de 2016 qui avait gagné devant le peuple. En 2019, vous aviez d'ailleurs voté à une large majorité, presque à l'unanimité, une proposition de préétude, la proposition PR-1323, qui donnait déjà des bases, dont des coûts, de la proposition d'aujourd'hui. Cette proposition ne vient pas de nulle part. Dans cette réflexion nous avons intégré un maximum de parties prenantes. Il n'y a pas de solution facile, on est au cœur de la ville, de la Vieille-Ville et de notre patrimoine historique. Mesdames et Messieurs, je pense qu'aujourd'hui le mot clé est le mot responsabilité.

Peut-être que vous n'êtes pas toutes et tous pleinement conscients que le Musée d'art et d'histoire (MAH) est le premier musée de ce pays. Si on fait exception du Musée national suisse (MNS), qui dépend de la Confédération, parmi tous les musées cantonaux, municipaux, régionaux, privés, autonomes, il est le premier musée de ce pays. Il s'insère dans une place muséale exceptionnelle. Aujourd'hui, le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) est le

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

premier musée d'Europe à remporter le label de très haute qualité sociale et environnementale. Ce label est décerné de manière extrêmement exigeante, il donne l'exemple dans plein de registres, y compris pour une gestion basée sur la sobriété et la diminution des empreintes environnementales et climatiques. Le Muséum d'histoire naturelle (MHN) commence son chantier dans quelques semaines, il est visité par 300 000 personnes chaque année et travaille activement aux enjeux de biodiversité en concertation avec les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) hors de toute posture déclamatoire; c'est du travail concret au quotidien. Aussi parmi les musées privés, Mesdames et Messieurs, le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est extrêmement réussi depuis sa réouverture, comme le MEG d'ailleurs, qui incarne ce que nous voudrions faire au MAH. Un lieu où les gens ont envie d'aller, quels que soient leurs attentes, leur profil, leur formation et leur origine dans cette belle mosaïque qu'est Genève. Mesdames et Messieurs, Le Musée international de la Réforme (MIR) rouvrira fin mars et je pense qu'il sera magnifique.

Nous avons notre navire amiral, le MAH, qui depuis 1910 n'a jamais été restauré et adapté aux besoins actuels. Nous avons besoin d'un pôle muséal polyvalent, inclusif, accueillant, ouvert, humain, utile et pertinent. Pour cela, il faut travailler. Comme je l'ai dit, ce n'est pas simple. Nous sommes à l'orée de la Vieille-Ville entre deux autoroutes urbaines, le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze et le boulevard Helvétique, et deux ponts qui relient très mal le musée en termes de convivialité. C'est une véritable forteresse intimidante en haut d'une colline, l'antithèse de ce que devrait être un musée aujourd'hui.

Regardez dans les autres villes, qu'est-ce qui fonctionne? Dans des petites et des grandes villes de Suisse, à Zurich, à Bâle, à Berne et à Lausanne, même si malheureusement l'espace est beaucoup trop minéral. Le nombre de gens à Genève, de citoyens et de citoyennes, qui me disent aller avec plaisir à Lausanne pour la concentration des musées dans un pôle muséal accueillant. A Genève nous avons cela de manière éclatée; si vous regardez concrètement, en quinze minutes à pied vous passez du Bâtiment d'art contemporain (BAC) derrière la plaine de Plainpalais au Musée Rath, ensuite vous montez en Vieille-Ville voir la Maison Tavel, le Musée Barbier-Mueller, le MIR, la cathédrale Saint-Pierre et enfin le MAH, la Fondation Baur, le MHN et la Nouvelle Comédie. Nous avons un fantastique quartier culturel, dont nous pouvons être fier, mais là-dedans le MAH fait tache. Encore récemment il y a eu des fuites d'eau dans le toit; heureusement, les œuvres n'ont pas été touchées grâce à l'engagement des équipes au quotidien.

Mesdames et Messieurs, les collections du musée ne sont pas un but en soi. Finalement, le nombre d'objets est anecdotique. Nous avons des collections exceptionnelles parce qu'elles incarnent Genève et que chaque part de ces collections représente une facette de notre cité, de notre histoire commune très

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

complexe; c'est la compréhension de notre passé. Mesdames et Messieurs, les musées jouent un rôle clé pour contribuer à accueillir les gens qui arrivent à Genève à l'âge adulte, comme moi, qui n'ai pas fait mes écoles ici, mais aussi les visiteurs, les personnes qui s'installent initialement pour une année puis qui y restent toute leur vie. Mesdames et Messieurs, vous êtes conscients qu'en ville de Genève nous avons 10 à 12% de renouvellement de notre population chaque année. Chaque année, il y a 20 000 personnes qui quittent ou qui arrivent en ville de Genève. Les musées ont un rôle clé à jouer, évidemment ce ne sont pas les seules institutions, mais ils ont tout de même ce rôle clé. Ce n'est pas seulement une histoire de nombre de visites, c'est un espace dans lequel les gens ont envie de rester, d'échanger, de faire des activités et d'apprendre.

Parmi les collections, sans toutes les citer car ce serait trop long, nous sommes le musée de référence pour la peinture suisse. Ce n'est pas pour rien que je cite toujours cette anecdote du conseiller fédéral Christoph Blocher avec qui j'avais peu en commun mais qui à l'époque avait passé un savon aux autorités genevoises pour dire à quel point on valorisait peu nos Hodler, nos Vallotton et tous nos autres peintres suisses. Nous sommes aussi une référence mondiale en matière d'arts graphiques, d'instruments de musique et de numismatique; il n'y a rien de plus passionnant que les pièces de monnaie pour expliquer l'histoire commune. Bien sûr, il y a l'horlogerie, Mesdames et Messieurs, vous avez eu le communiqué de presse aujourd'hui, c'est une excellente nouvelle pour Genève: le Salon de la haute horlogerie rebaptisé Watches and Wonders, où même les marques comme Patek Philippe et Rolex rejoignent l'aventure. Lorsqu'on les a rencontrés, ils nous ont dit trouver hallucinant qu'il n'y ait pas un espace dédié aux collections d'horlogerie en mains publiques.

Aujourd'hui nous avons un problème, le bâtiment est à bout, on est tous et toutes d'accord là-dessus. On a une option pour récupérer le bâtiment des Beaux-arts, qui est en très mauvais état mais qui est une belle opportunité. Ça faisait d'ailleurs partie des options des référendaires en 2016. Nous avons développé un projet muséal qui a besoin de quelques espaces supplémentaires et surtout de qualité et de polyvalence des mètres carrés, pas tellement de quantité de mètres carrés. On peut restaurer comme on veut le bâtiment actuel, il ne sera jamais complètement aux normes vu son caractère historique. Cela étant, le bâtiment sera certainement amélioré, car actuellement c'est une passoire énergétique. Rien que pour cette raison, il faut le restaurer. Mesdames et Messieurs, de la construction et la conception du MAH qui date d'il y a un siècle, il nous manque effectivement cette polyvalence. Par exemple, nous n'avons pas de salle d'exposition qui puisse accueillir des œuvres internationales conformément aux normes actuelles. On ne nous prête plus ce type d'œuvres, on est comme une tache, noire ou blanche, c'est au choix, sur la carte. Des gens à l'étranger nous disent qu'ils sont désolés et qu'ils adoreraient exposer à Genève, mais que le MAH ne remplit pas les

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

conditions. Nous ne sommes pas non plus en mesure d'accueillir correctement les groupes et les écoles, à part bien sûr pour les visites. Nous avons donc de nombreux besoins.

Ce programme de rénovation est documenté et il peut bien sûr être discuté. Hier, nous avons présenté le projet culturel à trois commissions du Conseil municipal et j'ai senti un vrai intérêt dans la salle; il s'agit désormais de creuser en commission. Les défis sont énormes, nous avons à la fois un contenu, c'est-à-dire un projet muséal, à concilier avec un contenant, un bâtiment actuel étendu et dans un contexte urbanistique très complexe. En 2016, les référendaires nous disaient s'opposer au projet Nouvel parce qu'ils ne voulaient pas remplir la cour. Les référendaires disaient eux-mêmes que s'il fallait une extension, il y avait l'Ecole des beaux-arts et 12 000 m² possiblement exploitables sous la butte. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, on envisage 2000 m² – j'insiste sur le mot «envisage». On peut dire que les choses ont changé depuis 2016, mais si quelqu'un me dit que l'urgence climatique et environnementale n'était pas connue en 2016, j'avoue que ça me ferait froid dans le dos.

Nous avons examiné toutes les options, mais on peut continuer de travailler avec vous. Il est évident que si la butte devient un objet de litige absolu, forcément qu'on y renoncera. Le but est de trouver un projet qui recueille une large majorité. Ça, de nouveau, c'est un travail de commission. Segmenter le musée en plusieurs morceaux, c'est beaucoup plus cher à la gestion et beaucoup moins intéressant d'un point de vue muséal. Se contenter de restaurer, c'est carrément l'arnaque économique pour la Ville, parce qu'on perd toute possibilité d'associer le Canton, toute possibilité d'avoir de l'argent du mécénat et on n'aura pas cette multifonctionnalité. Oui, on aura restauré le bâtiment pour un musée qui sera complètement passéiste et qui ne pourra certainement pas remplir ses missions.

Concernant l'enjeu urbanistique, Mesdames et Messieurs, un musée n'est pas uniquement un bâtiment, c'est aussi un symbole dans un quartier. On parle du quartier des musées à Vienne, de l'île aux musées à Berlin. Nous sommes une ville beaucoup plus petite, mais aujourd'hui nous avons une forteresse isolée, je l'ai dit, elle est intimidante. Nous savons que nous allons refaire le rond-point de Rive et c'est l'occasion ou jamais de repenser le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, du parking Saint-Antoine jusqu'à Rive, d'améliorer enfin les liens vers la Vieille-Ville, que ce périmètre unisse les institutions culturelles et en fasse des symboles d'une ville humaine et accueillante, qui joigne aussi bien les habitants et habitantes que les visiteurs d'ailleurs. Ce travail doit être fait en commission.

Je redis que la butte n'est pas un invariant. J'ai entendu M. Erhardt raconter à l'envi le contraire sur les réseaux sociaux ou hier dans l'émission «Forum»; il a certainement mal lu la proposition, on va croire que c'est une faute d'inattention et que ce n'est pas volontaire. Il n'y a pas d'invariant au niveau de la butte. Je ne vous

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

cache pas qu'à titre personnel je trouvais intéressant d'envisager cet espace, car la butte bouche la vue sur Rive. Tous les visiteurs nous disent que c'est absurde d'un point de vue urbanistique. On me parle de pleine terre et de biodiversité, mais je crois qu'en ville et autour nous avons des institutions capables de faire ce diagnostic, et pas uniquement sur la base déclamatoire. Une chose est sûre, Mesdames et Messieurs, l'urgence climatique et environnementale est une urgence absolue, existentielle et vitale, mais ce n'est pas parce que nous sommes impuissants, ici – nous, 80 membres du Conseil municipal et cinq membres du Conseil administratif, pour arrêter les supertankers sur la planète, les centrales à charbon ou les autres facteurs lourds, sachant que c'est le 1% le plus riche de la planète qui pollue le plus –, que nous devons prendre en otage une institution muséale pour manifester une impuissance à agir ailleurs. Ce serait grave, car c'est opposer la culture et l'urgence climatique; c'est le meilleur moyen d'aller vers la barbarie.

Aujourd'hui, au nom du Conseil administratif, je ne vous demande pas d'accepter un projet, mais de faire votre travail de Conseil municipal. Un membre de votre Conseil me demandait s'il arrivait qu'un crédit d'étude soit refusé lors du vote d'entrée en matière, je lui ai répondu que de mémoire c'était rarissime; c'est quand même la douzième année que je siége ici. Refuser un crédit d'étude lors de l'entrée en matière c'est refuser de travailler sur un sujet, c'est refuser d'accepter qu'on a un travail à faire, c'est refuser de prendre les responsabilités sur un dossier. Il y a plein de choses à voir sur ce projet. Par définition, je pense que les musées déchaînent les passions – je terminerai par là –, même au sein des partis et des familles ou entre collègues, parce que ce n'est pas un enjeu de calcul purement rationnel, c'est un enjeu de perception d'identité collective. Que nous voulions ou non cette responsabilité, nous l'avons.

Pour parler de responsabilité, c'est un fait qu'on est le seul endroit de Suisse où la Ville porte seule ses institutions. C'est aussi pour ça qu'on a négocié avec le Conseil administratif l'accord sur la mise en œuvre de l'initiative populaire cantonale IN 167, «Pour une politique culturelle cohérente à Genève». Pour la première fois de l'histoire moderne de ce canton, le Canton, par la voix de M^{me} Fontanet en particulier, a dit que oui, il est intéressé par le MAH, et que oui, il serait logique qu'il participe au chantier et à son fonctionnement. Pour cela, il faut définir un projet qui fasse sens collectivement. Paradoxalement, un projet bien fait avec une extension bien mesurée attirera beaucoup plus le Canton qu'une simple restauration sans aucune plus-value. J'espère donc qu'en commission on trouvera une large majorité avec des compromis, comme on sait le faire en Suisse.

Je vous rappelle que la mise en place de l'accord veut dire que le Canton rentrait au MAH, à la Bibliothèque de Genève (BGE) et au Grand Théâtre. Ce sont autant de charges qui partent au Canton et qui baisseront les centimes fiscaux des contribuables de la Ville. Rien que pour cette raison, je pense absolument sensé

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

de garder les portes ouvertes. Sans parler des mécènes, Mesdames et Messieurs; plein de mécènes disent que ce musée doit sortir de l'espèce de trou noir dans lequel il est fourré depuis des années. Cependant, ils ne participeront pas pour un projet qui ne fait aucun sens. Ensemble, nous avons la responsabilité de trouver une solution, quitte à faire chacun ses comptes à la fin du travail de commission pour voir si on a obtenu satisfaction ou pas. Comme je l'ai dit, refuser l'entrée en matière, si c'est le cas, ce serait simplement refuser de prendre nos responsabilités. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. Croyez-moi, je suis tout à fait interpellée par la question du Musée de l'horlogerie et du Salon de l'horlogerie, puisque le temps de parole était de cinq minutes et que vous en avez pris treize. (*Commentaire de M. Sormanni.*) Et alors? Vous êtes le premier à râler, Monsieur Sormanni, quand les gens dépassent leur temps. (*Réaction.*) Si, si, c'est vous, vous êtes le premier à râler. Je vais retenir le fait que vous avez dit «et alors?», ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. (*Commentaire.*) Très bien, je fais voter l'entrée en matière.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 48 oui contre 24 non.

M^{me} Anne Carron (LC). Mesdames et Messieurs les conseillers, notre parti a toujours soutenu le MAH, nous le répétons aujourd'hui avec satisfaction. C'est avec la même détermination que nous renverrons ce crédit d'étude en commission. Les projets parfaits n'existent pas, quels qu'ils soient ils font toujours des heureux et des mécontents, cela fait partie des choses de la vie. En revanche, nous en sommes convaincus, il y a toujours moyen de trouver un terrain d'entente pour avancer sur un projet rassembleur. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les conseillers, le Centre dit qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce serait une erreur d'enterrer ce crédit d'étude sans même l'avoir discuté et challengé en commission, car, nous le savons tous, le temps presse. Il y a péril au MAH, véritable passoire énergétique qui n'est d'ailleurs pas en mesure d'accueillir les collections dans des salles aux normes. L'état général du bâtiment nécessite une sérieuse rénovation – cela a été dit. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux différents étages devrait se faire plus aisément, la visibilité de ce musée dans la ville pose problème et les touristes sont d'ailleurs nombreux à se perdre en chemin. Doté d'une collection de 650 000 pièces – les chiffres varient à ce propos – qui comprend des œuvres remarquables, le MAH a le potentiel, inexploité actuellement, de les faire davantage connaître au grand public; cela doit changer.

Le crédit d'étude qui nous est soumis ne part pas de rien, nous le savons; il

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

est bon de se souvenir qu'il résulte des travaux d'un conseil stratégique formé suite au refus du projet dit «Nouvel» en 2016. Prenant acte avec regret du résultat des urnes, le Parti démocrate-chrétien avait accueilli avec satisfaction cette instance ad hoc composée d'experts suisses et internationaux de renom. Le plan stratégique élaboré par ce conseil pour le MAH avait fait des propositions réfléchies et construites, qui plaisent ou non, mais qui sont d'une grande cohérence. Il faut humblement reconnaître qu'au vu de la spécificité du domaine à étudier, ces réflexions stratégiques appartiennent aux spécialistes que nous ne sommes pas dans notre délibératif. Pour mémoire, nous avons validé la pertinence de ces pistes en 2018 lors de la présentation du rapport.

Pour notre part, nous avons retenu de ces travaux que le visiteur doit devenir acteur à part entière dans les espaces d'exposition, nous avons retenu le constat que le musée doit devenir moins intimidant et réaménager les prestations qu'il offre pour attirer un public encore plus large. Nous avons retenu que les musées intégrés rassemblant différentes sections sous un même toit figurent parmi les musées les plus attractifs. Nous avons retenu aussi les dangers de la dispersion des publics et du coût de fonctionnement bien plus important qu'induirait un musée décentralisé. Aujourd'hui, les questions qui se posent sont nombreuses et il est sain que cela soit ainsi. Le débat autour de celles-ci l'est tout autant, nous nous réjouissons qu'il ait lieu et souhaitons vivement qu'il permette d'aller rapidement de l'avant pour le MAH et pour Genève, qui a tout à gagner du rayonnement de ce musée.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ecoutez, on a un vrai problème, parce qu'on a vraiment envie de dire oui, mais non. Tel que proposé à l'heure actuelle, bien que certains points aient déjà été bien rectifiés, il y a encore des carences et il n'y a aucune garantie sur le coût, qui est phénoménal! Ce n'est pas le prix d'une miche de pain ou même d'une dizaine de Bugatti Veyron. Alors s'il vous plaît... Aujourd'hui, on est d'accord de s'engager dans ce sens-là pour refaire le MAH, non pas pour le réparer parce que ça coûterait tout aussi cher sans avoir rien de plus, c'est ridicule. Il est vrai qu'il faut le développer. On est une ville internationale, quand même, avec des baisses de tourisme puisqu'on a supprimé tous les feux d'artifice, les Fêtes de Genève, j'en passe et des meilleures. Il nous reste les musées comme attraction, c'est donc bien que M. Sami Kanaan ait pensé à sauver ce musée, ou comme disait M^{me} Carron, à sauver le bébé au lieu de le jeter avec l'eau du bain, même s'il est bien éculé. Pourquoi pas, après tout.

Monsieur Sami Kanaan, Madame la présidente, aujourd'hui j'aimerais quand même qu'on montre l'exemple, comme déjà fait légèrement lundi lors de la séance d'information destinée aux commissions. On a des collections qui dorment et on a dit que c'était attractif et mouvant pour la suite des opérations, une

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

fois que le musée serait transformé et aménagé. J'ai bien pris note. Mais il en manque encore, là. Par exemple, on a besoin d'une salle de vente aux enchères. Vous vous rendez compte? L'idée, elle est là! Ça amènerait un tas de monde qui viendrait dans ce musée pour les enchères et prendrait connaissance du reste. Lundi, on a parlé des expositions et de l'art, mais j'ai bien fait de relever qu'on ne parlait pas de la Suisse. Alors, le... Comment on dit? Le président? Le directeur? Comment on dit ça? Quelqu'un peut m'aider? Le...

Une voix. Conservateur!

M. Daniel Dany Pastore. Le conservateur! Justement, il faut arrêter de conserver parce qu'il y a des choses qui sont vraiment poussiéreuses, et on ne parle pas de l'histoire suisse. Dernièrement on avait rappelé que dans le temps on apprenait l'histoire suisse à l'école. Comme l'a très bien dit tout à l'heure Sami Kanaan, il n'était pas Suisse au départ et de ce fait n'avait pas eu une instruction complète sur la Suisse. Cela étant, dans ce musée la Suisse n'existe pas. Pour ceux qui n'étaient pas là lundi, j'ai dit qu'il fallait aller voir le château de Grandson, où on parle des batailles suisses à Sempach et à Morgarten – ce n'est pas Marignan, mais c'est aussi 1515. Qui connaît Winkelried? Personne! C'est comme lorsqu'on parle de Guillaume Tell, il y a passablement de gens d'origine étrangère à Genève qui ne savent même pas qu'il se trouve au dos de la pièce de cinq francs. C'est quand même épouvantable.

Il y a pas mal de temps, il y a presque cinq ans, j'ai entendu dire qu'une collection égyptienne privée se trouvait dans les sous-sols du musée et qu'elle pourrait être montrée car elle est formidable. Or, ce n'est pas possible à l'heure actuelle dans le musée. Il est vrai que si on avait des conclusions, des détails, des garanties – parce qu'un demi-milliard de francs ce n'est pas rien, s'il vous plaît –, on pourrait voter ça allègrement. Jusqu'ici, on nous a fait un peu du vent; je suis désolé pour la formule. On nous a dit qu'on pense, qu'on va arriver, qu'on a prévu, qu'on va pouvoir faire, etc., mais rien de concret, rien de solide. Il y a encore un passage au Grand Conseil, donc il faudra voir aussi ce qu'il décidera. On est dans l'expectative.

Je voudrais bien qu'on aille de l'avant avec ce musée, mais on ne peut pas le voter dans l'état actuel des choses, il faudrait vraiment que les éléments soient plus nets et concrets.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Chers collègues, tout d'abord, en ce début d'année 2023 nous aimerions souhaiter à tout le monde une année fructueuse et constructive. Vous l'avez compris, c'est dans un esprit constructif que

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

ce soir le Parti libéral-radical soutiendra fermement le renvoi de cette proposition pour étude en commission. Cela pour quelques raisons, d'abord d'ordre général. Trois raisons: la première, vous le savez évidemment, c'est que ce crédit touche une institution phare de notre cité, essentielle pour notre identité, qui est le résultat d'années de concertation avec tous les milieux concernés – défenseurs du patrimoine, de la nature – et qu'elle sera, comme l'a rappelé le magistrat, le premier projet à pouvoir être réalisé en concertation avec le Canton; cela n'est pas rien.

Mais surtout, Mesdames et Messieurs, la raison principale est que ce débat et cette étude nous appartiennent à nous, conseillers municipaux. Comment a-t-il été possible qu'un seul conseiller administratif ait tenté de s'accaparer le débat, alors que depuis 1846 – ça ne date pas d'aujourd'hui – ce n'est pas le Conseil administratif qui décide et qui préside au destin de cette cité, c'est le Conseil municipal! C'est James Fazy qui l'a décidé. Il serait bon qu'on rafraîchisse la mémoire de notre histoire politique genevoise à la faveur de la restauration de ce musée pour qu'il n'arrive plus jamais une chose aussi invraisemblable que de voir un conseiller administratif, avant même qu'un objet nous soit soumis, nous exprimer ses sentiments, ses humeurs, ses positions. Je le rappelle à tout le Conseil administratif et à M. Gomez en particulier: le Conseil administratif propose, le Conseil municipal dispose.

La troisième raison est une question d'ordre général aussi, de notre amour de notre histoire. Mesdames et Messieurs, certains questionnent le bâtiment sur le contenu de ses collections, ils trouvent que les trésors des pharaons, du Soudan, les toiles de Liotard, Vallotton, Hodler, Calame, j'en passe et des meilleures, ne sont pas assez importants. Cependant, tout le monde s'accorde sur l'histoire de Genève qui à elle seule est un chef-d'œuvre, elle est unique, elle est inexplicable, c'est plus qu'un chef-d'œuvre. Comment expliquer qu'une petite cité, qu'une poignée d'habitants au bout d'un lac, devienne en quelques siècles la capitale des valeurs de liberté, de prospérité, des droits humains et même de la biodiversité? Comment l'expliquer? Cela tient du miracle.

D'ailleurs, en parlant de miracle, vous savez que notre fameux musée abrite cette toile unique que chacun vient admirer qui s'appelle *La pêche miraculeuse*. Pensez-vous que c'est par hasard que Konrad Witz a pris le thème de la pêche miraculeuse? Vous savez, ces disciples toujours en doute qui ont peur de prendre l'eau à chaque fois qu'ils avancent. Pourquoi fallait-il le dépeindre dans le cadre de Genève? Parce que cette œuvre est plus qu'une œuvre d'art, c'est le symbole de notre histoire. Je vois cette image quand je repense aux débats fleuves que nous avons menés le 10 décembre autour de notre budget où nous tentions de lancer le filet pour pêcher quelques amendements qui rétabliraient une certaine santé dans nos finances, empêchant d'engloutir nos chiffres et d'augmenter la dette. Ce fut en vain. Mais, Monsieur Gomez, c'est à ce moment-là, le 8 novembre, lorsque sont arrivés dans vos filets 26 millions de francs par miracle, qu'il fallait vous

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

désolidariser de vos gourmands collègues et, au lieu d'alourdir l'administration et d'arroser de subventions, plutôt provisionner ces millions qui auraient pu financer facilement cette étude dans son entièreté plus quelques-unes de vos farfeluteries. Vous voyez, les coûts du doute sont énormes.

Ici, à Genève, on avance et on croit, on marche, on va de l'avant. Vos doutes, qu'ont-ils pour conséquence? On peut les chiffrer: vos doutes découragent le Canton, ils découragent les mécènes; vos doutes font qu'ici personne ne nous apportera d'aide ni de soutien et que la rénovation sèche dont le bâtiment a ardemment besoin nous coûtera simplement à nous seuls une somme bien supérieure à celle qu'elle coûtera avec un projet d'agrandissement et de restauration.

Nous parlerons des détails au fur et à mesure du débat, mais en conclusion nous ne voyons pas au Parti libéral-radical de raison valable de ne pas prendre nos responsabilités et de refuser l'entrée en matière. Ce soir, il faut jeter le filet, il faut travailler, il faut croire aux solutions, il faut croire à la concertation, il faut croire au travail de commission et, comme on l'a toujours fait à Genève, il faut croire que quelque chose est possible, sans quoi Genève n'existerait pas. Ce n'est pas notre histoire. Notre devoir à nous tous, conseillers municipaux, depuis 1846, rappelez-vous, c'est de travailler, c'est de nous saisir des objets, c'est de les voir en commission. Votre devoir, Monsieur Gomez, c'est d'y croire, pour ne pas faillir à notre histoire.

Nous renverrons donc cette proposition dans toutes les commissions que vous voudrez, pourvu que nous puissions travailler. Nous ferons alors, comme il se doit et là où il se doit, le débat.

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Après ce brillant discours, je vais peut-être ajouter un ou deux points. Je voudrais tout de même dire que le MAH n'est véritablement plus digne de notre ville. C'est un musée qui a plus d'un siècle, qui a été construit en 1910 et qui n'a jamais subi de rénovations importantes. Bien sûr, il y a eu des travaux lors des fuites d'eau sur le toit, mais aucune rénovation. C'est un musée important, qui est en train de périlcliter et pour lequel nous devons absolument faire des travaux de rénovation. Nous avons un magnifique projet dessiné par Jean Nouvel, qui a été soumis par référendum au vote populaire et qui a été refusé. Nous ne reviendrons pas sur ce vote. Néanmoins, c'est intéressant de dire que les personnes qui avaient lancé ce référendum évoquaient la cour du MAH en disant que cet espace ne devait absolument pas être touché et qu'il ne fallait pas non plus surélever le musée. A ce moment-là, elles prônaient un élargissement du musée en prenant l'espace sous la butte qui se trouve donc devant le MAH.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Le magistrat en charge des finances – c'est intéressant –, qui a récemment fait une déclaration dans la presse et à la télévision pour dire qu'il est exclu de toucher à cette butte parce qu'il y a de la pleine terre et des vers de terre, figurait parmi les signataires qui à l'époque prônaient d'agrandir le musée sous la butte. Pour rappel, lorsque ce musée a été construit par Marc Camoletti la butte n'existait pas, ce remblai a été créé artificiellement. Si on regarde le projet de Camoletti, il y avait de magnifiques terrasses qui descendaient jusqu'à la place de Rive; il y avait un point de vue exceptionnel. Ceux qui ont un petit peu de mémoire se souviendront peut-être de l'exposition «Stairs» datant il me semble des années 2016, je n'en suis pas sûre (*ndlr: de 1994*), créée par Peter Greenaway, un cinéaste exceptionnel, qui avait fait ces sortes d'escaliers blancs où vous pouviez regarder des vues et des perspectives sur Genève par le trou d'une paroi. Il avait installé un de ces escaliers sur cette butte justement, d'où vous aviez cette ouverture sur le lac absolument extraordinaire.

Il ne s'agit pas encore de se prononcer maintenant, de dire qu'on est pour ça ou contre ça; on entend même certaines personnes se lamenter sur le fait qu'au MAH il n'y a pas assez d'expositions sur l'histoire ouvrière à Genève. On n'est pas en train de faire le programme des expositions! On est en train de rêver d'un espace, d'un musée qui soit digne de Genève et qui soit adapté à notre époque. Lors d'une rencontre au MAH lundi, on a entendu des personnes prôner une forme de décroissance, presque, questionnant le besoin d'un restaurant, de salles de réunion dans le musée, et qui demandent si on ne peut pas être plus modestes. Est-ce que vous avez déjà voyagé dans des villes européennes? Même pas besoin de parler d'Europe d'ailleurs, allez à Lausanne, qui finit par supplanter Genève parce que les acteurs se mettent ensemble, même entre partis différents, pour rénover et construire pour l'avenir.

Il faut vous rendre compte qu'ici on n'est qu'à l'étape d'acceptation de l'étude d'un projet de rénovation. Là, je rejoins le magistrat en charge de la culture: étudier ce projet c'est véritablement prôner que la ville de Genève a un avenir; je suis tout à fait contente de le relever car nous ne sommes pas toujours d'accord sur d'autres points. Ne pas accepter d'étudier ce projet c'est faire croire, peut-être par une sorte d'immodestie, qu'on est à la fin de l'histoire et qu'on n'a plus rien à dire. A ce sujet, comme l'a dit M^{me} Kraft-Babel, le Parti libéral-radical est un parti d'avenir qui croit que Genève a encore des récits à écrire et que le MAH fait partie de ce mouvement. Aujourd'hui, nous ne sommes pas à choisir exactement quel projet, nous sommes en train de dire «étudions-le, parce que Genève le mérite».

(La présidence est assurée par M. Pierre de Boccard, premier vice-président.)

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, oui, je peux partager les premières phrases du magistrat Sami Kanaan quand il nous présente le projet. Il faut faire quelque chose pour ce MAH qui est en décrépitude. Dommage que le peuple ait refusé le projet précédent – je le pense –, on était parmi ceux qui avaient dit oui. Maintenant, à partir du moment où on enclenche la machine, vous pouvez dire tout ce que vous voulez... Tout à l'heure, le magistrat demandait si nous avions déjà vu des refus d'entrée en matière sur un crédit d'étude; il n'y en a pas eu beaucoup parce qu'à chaque fois on accepte le crédit d'étude et, à la fin, comme on dit, c'est toujours le même qui gagne: le Conseil administratif. Pourquoi? Tout simplement parce que quand on entre dans un programme qui veut nous pousser dans certaines directions – elles sont dans la proposition –, que se passe-t-il une fois le travail de commission terminé? La ou les commissions vont travailler à la marge et à la fin du processus on aura deux, trois bricoles d'économie de-ci de-là, mais dans le fond on ne bouleversera pas complètement ce programme.

On part sur de mauvaises bases, c'est notre approche, on ne pourra donc pas sortir avec les bonnes bases, jamais. Peut-être qu'ils renonceront à la destruction de cette butte. Je rappelle qu'il y a quelques années les mêmes milieux s'étaient opposés à sa destruction dans le cadre d'un projet de parking. A ce moment-là, il y avait eu unanimité pour ne surtout pas toucher à cette butte et aux arbres. Aujourd'hui, on dit que finalement cette butte a été créée artificiellement à l'époque – c'est vrai! –, qu'elle cache la vue, alors détruisons-la. Non! On ne peut pas accepter ça et on sera contre cette extension sous la butte, c'est une erreur.

On ne peut pas non plus aller dans la direction détaillée au début de la proposition, qui indique que ce rapport final exclut l'hypothèse d'un MAH maintenu dans son état existant, tout comme celle d'une délocalisation partielle ou totale. On a fixé le cadre. Puis, la proposition précise à l'inverse qu'il est question de privilégier une restauration du musée sur le site de la rue Charles-Galland avec une extension adéquate – en l'occurrence, des extensions! Les Casemates, la Haute école d'art et de design (HEAD) et la butte. Allons-y, créons des salles de convivialité et détruisons tout ça pour exposer 2% de plus des collections. Quel est l'objectif muséal? Qu'est-ce qui change encore aujourd'hui par rapport aux musées passésistes et poussiéreux, comme on le dit depuis longtemps, avec des projets plus dynamiques? Une réflexion doit avoir lieu. On a parlé du MEG, j'ai entendu que c'était formidable. Oui, pendant longtemps c'était formidable; je crois cependant que l'attrait de la nouveauté présentée au MEG a diminué, et le nombre de visiteurs avec, par rapport à l'engouement de départ. Je vois que le magistrat n'est pas d'accord, je peux en prendre acte.

En ce qui nous concerne, on ne veut pas non plus d'une fermeture du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze et du boulevard Helvétique. Ça a été évoqué, même

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

si ça ne figure peut-être pas dans la proposition. Comme je l'ai dit, non également au massacre de la butte.

Le magistrat a parlé tout à l'heure du Musée de l'horlogerie. Parlons-en! Ça fait combien d'années qu'il est fermé? C'est tellement long que je n'arrive même plus à compter, je n'ai pas assez de doigts. Oui, il aurait fallu faire quelque chose, oui le Mouvement citoyens genevois était l'auteur d'une motion qui demandait qu'on crée un musée de l'horlogerie, même provisoire. J'avais même articulé de le créer au Musée Rath, ça aurait pu être une solution, mais évidemment la commission l'a votée en retirant le Musée Rath. Que s'est-il passé avec cette motion acceptée par ce Municipal? Rien. On continue de garder les collections et les horlogers ne sont pas contents de cette situation. La vision politique était de les exposer à nouveau quand on aura rénové le MAH, mais il ne faut pas rêver. Admettons que tout aille jusqu'au bout, ce dont je doute car il y aura probablement un référendum, pour quand sont les perspectives de réouverture du musée? L'année 2030? Sans référendum, bien sûr. Ce n'est pas demain que les belles collections d'horlogerie que possède la Ville de Genève seront exposées; elles vont rester dans les cartons et dans les caves. On est loin, très loin de pouvoir aller de l'avant.

On pourrait aussi parler du bâtiment de Camoletti, qui...

Le président. Vous êtes à six minutes, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. Pardon? Oui, j'ai tout de suite terminé. Ce bâtiment de Camoletti, jamais vous n'arriverez à le mettre aux normes actuelles, parce qu'il a été créé au début du XX^e siècle et qu'il est ce qu'il est. Je crois même que certains redoutent que les travaux prévus soient trop invasifs pour ce bâtiment et qu'il faudrait peut-être le conserver comme il est. Ailleurs aussi, jamais tous ces musées tels que le British Museum, le Louvre et Versailles ne seront aux normes écologiques actuelles, il ne faut pas rêver.

Je crois, Mesdames et Messieurs, qu'on se trompe de cible et surtout que les coûts ne sont pas du tout garantis. La réalité c'est plutôt 450 millions de francs, que vous prendrez où? Est-ce que les perspectives avec l'Etat, les sponsors ou les mécènes aboutiront? Osons le demander. Je rappelle – et j'ai tout de suite terminé, Monsieur le président de séance – qu'à l'époque, lors des discussions entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat concernant la subvention du Grand Théâtre, il y avait aussi un accord entre ces deux entités. Cela étant, ce ne sont pas les exécutifs qui décident, ce sont les parlements. Le Grand Conseil l'avait refusé pour le Grand Théâtre. Pourquoi? Les raisons ont déjà été évoquées ici: parce qu'il ne s'est pas passé grand-chose; on vient enfin de recevoir et de renvoyer en

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

commission tout à l'heure le projet de modification des statuts du Grand Théâtre, ce qui va faire avancer le schmilblick, si je peux m'exprimer ainsi.

Pour le MAH, je ne crois que ce que je vois et je crois que ce n'est que lorsque le Grand Conseil aura voté quelque chose pour aller de l'avant au niveau des subventions et du fonctionnement, que là, ce sera concret! On en est loin, on en est très loin. Un accord entre les deux exécutifs ne vaut pas tripette, vous le savez très bien, car même ceux qui avaient été signés n'ont pas été respectés...

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal...

M. Daniel Sormanni. Pour la Comédie, je vous rappelle que l'Etat s'est retiré du budget de fonctionnement. Mesdames et Messieurs, je vous invite à refuser l'entrée en matière sur cette proposition.

M. Matthias Erhardt (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'avais de toute façon prévu d'intervenir ce soir, mais après avoir été cité par le conseiller administratif je me sens pratiquement obligé d'exposer brièvement la position des Vertes et des Verts et d'expliquer pourquoi, ce soir, nous votons ce que nous votons. M. Sormanni a dit des choses intéressantes sur le projet muséal, il y a des choses à dire effectivement, cela étant je vais plutôt axer mon intervention sur un point spécifique qui est le point de divergence principal pour nous, les Vertes et les Verts; c'est la butte.

Soyons très clairs, personne ne conteste la nécessité de rénover le bâtiment de Camoletti, personne ne conteste la valeur patrimoniale de la collection du MAH, et personne ne conteste l'intérêt important de pouvoir exposer dans un contexte adéquat ces œuvres qui font l'histoire de Genève; ça a été dit ce soir à plusieurs reprises. Il a été dit, Mesdames et Messieurs, que nous opposions la culture et la nature. Excusez-moi, ce n'est pas nous qui voulons détruire la nature au profit de la culture. Nous voulons créer un espace pour la culture en préservant la nature en ville. En réalité, ce sont les personnes qui envisagent de toucher à cette butte de l'Observatoire qui opposent la culture et la nature. L'opposition que nous avons manifestée publiquement depuis hier semble porter ses fruits.

Il a été dit par le Conseil administratif que j'aurais mal compris la proposition du Conseil administratif, qu'en aucun cas l'extension sous la butte n'était un invariant du projet, donc une contrainte, mais plutôt une vague hypothèse. Or, ce n'est pas du tout ce qui est marqué dans le texte, qui indique que l'extension pourra se faire sous la butte de l'Observatoire. Ce n'est pas du tout le discours que nous avons entendu, y compris la semaine passée, de la part des représentants

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

officiels du département de la culture, qui nous disaient que pour avoir un accès aux personnes à mobilité réduite et pour garantir l'arrivée et le départ des œuvres en prêt et en emprunt, il serait impossible de le faire ailleurs que sous la butte de l'Observatoire. C'est le discours qui nous a encore été présenté hier.

Maintenant, je constate avec joie qu'il y a une ouverture au sein du Conseil administratif pour éventuellement revoir le projet à ce niveau-là, peut-être aussi pour le redimensionner en fonction du projet muséal qui trouvera grâce ou non dans les commissions qui s'occuperont de cette proposition. Son renvoi en commission aura lieu ce soir, ça nous semble évident, après le vote d'entrée en matière. Néanmoins, tant que le projet qui nous est présenté et la lettre du projet sur lesquels nous devons nous prononcer ce soir parlent de l'extension sous la butte comme d'une hypothèse privilégiée, nous ne pourrions pas le soutenir, car nous ne voulons pas opposer culture et nature.

Ce soir, nous voterons non au renvoi de ce projet en commission. Nous voulons une proposition qui exempte expressément la butte du périmètre de réflexion. Si la commission qui étudie cette proposition arrive à une telle issue, nous réserverons évidemment notre vote sur le crédit d'étude final. Si nos exigences sont remplies, nous n'avons aucune raison de nous opposer à ce projet. Donc, non, ce soir ce sera non au renvoi en commission; nous verrons et étudierons avec attention le résultat du travail de commission.

M. Luc Barthassat (HP). Dix-neuf millions neuf cent mille francs: soit on se dit qu'ils ont vraiment calculé ça au plus près, soit on se dit que dès le départ ils sont déjà en train de nous faire une entourloupe, parce qu'on sait très bien qu'on dépassera ce montant; rien qu'avec les taxes, on arrive à plus de 20 millions de francs. Dès le départ donc, on ne cause pas très franchement. La question que je me pose quand je vois ce genre de choses, sachant que j'ai eu une petite expérience dans le contrôle de certains crédits lors d'une petite vie antérieure, c'est déjà au sujet du passé de ce projet. On l'a dit, il a déjà été refusé une fois, tout comme la Cité de la musique; à croire que tous les projets présentés en ville de Genève sont tout le temps refusés. Ça sent le manque de concertation, puisqu'au sein du Conseil administratif ils n'ont pas été capables d'être d'accord les uns les autres. Il faut dire qu'il y en a peut-être un qui a des soucis ou qui a peut-être un peu moins envie de dépenser que toute l'équipe qui joue avec de l'argent qui n'est pas forcément le sien. Ça fait partie du projet de M. Kanaan, entre autres. C'est vrai qu'avec les anciens projets qui ont été refusés on a tellement appris des erreurs que M. Kanaan envisage d'en faire encore quelques-unes, c'est comme ça qu'on apprend les choses, c'est vrai.

Le projet qui a été refusé à l'époque avait aussi coûté pas mal de millions de francs en études et je me demande ce qu'elles sont devenues. Certains, un

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

peu basiques, diront que ce n'est pas le même projet, mais quand je vois la liste des géomètres, il y a de tout. Par exemple, des ingénieurs cuisinistes pour 100 000 francs; des ingénieurs en environnement, il en faut parce qu'on va attaquer la butte d'un côté du musée et on aura les butés de l'autre côté du parlement – c'est souvent ceux-là qui nous coûtent le plus cher, d'ailleurs. On voit qu'il y a des architectes d'intérieur, des physiciens des constructions, tous chiffrés entre 150 000 et 200 000 francs. Tout à coup, il y a un poste divers pour 1 230 000 francs. Oui, il y a toujours des divers... Je ne sais pas, c'est du sucre? Il y en a qui vont se sucrer... Rien qu'à regarder cette liste, j'ai l'impression que je vais choper le diabète du jour au lendemain. Pourquoi on ne reprend pas une partie des études qui ont déjà été faites? Les études environnementales, les études d'infrastructure, les études d'échantillons et d'essai de matériaux – celui-là, je crois que c'est le poste le plus rigolo de la liste, avec 150 000 francs. Si vous voulez je peux utiliser les matériaux, j'ai besoin d'un peu de sous et de boulot ces temps, alors ça me dirait bien 150 000 balles pour essayer des matériaux. Ça manque un peu de sérieux, tout ça.

Ça fait joli dans le paysage, mais c'est vrai qu'on a besoin d'un musée, on est tout à fait d'accord. D'ailleurs, je crois que le MAH est l'un des plus grands musées de Suisse et l'histoire suisse c'est important. Comme disait tout à l'heure notre ami Pastore, rien que Winkelried, il y a en tout cas la moitié de ce parlement qui ne doit pas savoir qui c'est. On a une nécessité de faire grandir Genève, de continuer à la faire grandir, d'avoir une vitrine et notamment des beaux musées. Cela étant, tirons les leçons des erreurs du passé, gardons toutes ces études qui ont déjà été faites pour voir si elles sont comparables d'une manière ou d'une autre avec ce nouveau projet. Dix-neuf millions neuf cent mille francs! Quand je pense qu'avant-hier on a encore dû se débrouiller pour trouver un abri à un pauvre type qui dormait depuis trois mois à la place des Eaux-Vives, et qu'il y a à peine deux semaines on a été chercher une dame de 82 ans dans le bois du Milly parce qu'au bout de huit jours on l'a foutue dehors d'un abri! Je vous le dis, Mesdames et Messieurs, attention, car ceux qui nous regardent à la télévision voient ce montant destiné à faire une étude et à sucrer une ribambelle d'ingénieurs qui servent peut-être à quelque chose, mais dont on ne connaît pas vraiment la nécessité du travail.

Je veux bien qu'on renvoie tout ça en commission et qu'on travaille, mais surtout essayez de travailler les uns et les autres avec ceux qui ont déjà travaillé sur l'ancien projet afin de les mettre en collaboration avec les suivants. Que ce soit en Ville ou bien à l'Etat, je vous rappelle qu'on a aussi des ingénieurs à l'interne, qui pourraient peut-être aussi faire une partie de ce boulot dans le cadre de leurs heures; je pense qu'ils en ont le temps et même l'envie et la passion. On économiserait déjà pas mal d'argent. L'ouverture à la culture, aux musées, à tout ce qui fait notre Genève, oui, Mesdames et Messieurs, mais avoir besoin de faire ce musée ne doit pas vouloir dire qu'on doit faire n'importe quoi.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

M. Pascal Holenweg (S). A ce stade, nous ne nous prononçons pas sur le contenu d'une proposition que nous n'avons pas reçue, nous nous prononçons sur son étude, c'est assez modeste, même si le montant de l'étude est considérable parce que le montant probable des travaux final est considérable. Notre position et nos états d'âme sur le projet final, nous vous en gratifions lorsque nous aurons reçu le projet final. D'ici là, on parle réellement du crédit d'étude et de la capacité de ce Conseil municipal à faire son travail de Conseil municipal quand il est saisi d'un projet de crédit d'étude.

Nous voterons le renvoi en commission de ce crédit d'étude, parce que nous avons envie et même besoin de pouvoir examiner toutes les options, d'entendre toutes les critiques – culturelles, financières, architecturales, urbanistiques, environnementales et même politiques, les critiques du conseiller administratif Alfonso Gomez, par exemple –, de proposer des amendements et de mettre des conditions. Cela, pour que le débat ne se fasse pas seulement sur le contenant du projet de rénovation du musée et d'extension éventuelle, mais aussi et surtout sur le contenu du musée qu'on veut restaurer.

Nous voterons pour le renvoi du crédit d'étude en commissions, au pluriel, et je proposerai la commission des travaux et des constructions, la commission des arts et de la culture et la commission de l'aménagement et de l'environnement. Ces trois commissions travailleront en parallèle, quitte à ce que l'une des trois prenne la coordination de leurs travaux. L'extension du MAH aura forcément aussi un fort impact urbanistique et environnemental. Si vous lisez la proposition, le projet muséal se donne pour objectif l'intégration du musée au tissu urbain et le voit comme un agent du changement urbain, ce qui justifierait que la commission de l'aménagement et de l'environnement débâte de ce projet et auditionne.

On ne parle pas ici d'un parking ou d'un supermarché, on parle d'une institution culturelle, l'une des deux principales du canton et de la Grande Genève avec le Grand Théâtre. A quoi et à qui sert cette institution? A quoi servent les 35 millions de francs qu'on lui affecte chaque année et pas une seule fois pour un crédit d'étude? Est-ce qu'on a besoin de ce musée et, si on en a besoin, quel est ce besoin et pour qui? La commission d'experts qui avait été nommée pour phosphorer sur l'avenir du musée a écrit que les œuvres et les objets ne font pas le musée, ils sont à son service. Certes, mais au service de quel musée et de quel projet muséal? Là, un peu de mémoire ne nuit pas: l'absence de projet culturel a fragilisé le précédent projet de rénovation, qui avait d'autres défauts par ailleurs. Privé de contenu, il s'est évaporé dans les urnes de la votation populaire après un référendum. Ce sera le destin du projet que nous voulons étudier s'il ne satisfait pas à des revendications et à des contestations qu'on ne pourra estimer fondées qu'après les avoir entendues, qu'après avoir étudié le projet et qu'après avoir entendu celles et ceux qui s'y opposent. Il s'agira peut-être de savoir à ce

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

moment-là ce à quoi on peut renoncer pour que le projet soit finalement accepté. Ce n'est pas forcément glorieux de renoncer à quelque chose, ça peut ressembler parfois à de la médecine militaire du Moyen Âge; on ampute pour éviter la gangrène, mais on sauve le patient. Le tout ou rien, *dena ala ezer ez*, pour parler basque – de temps en temps il faut parler basque –, c'est la garantie de son naufrage. Je suis désolé, je ne parle pas galicien.

On n'est plus en 1910, on est en 2023 et en 2023 à Genève aucun projet ne résiste à l'annonce de la mort d'un arbre. Au stade du crédit d'étude, nous avons le choix d'ouvrir le débat ou de décider de ne rien faire, de prendre la pose avant de prendre une longue pause et de prier le musée, lui aussi, de prendre la pose. D'ailleurs, même pour pouvoir lancer un référendum contre le crédit d'étude, il faut que ce crédit ait été accepté par le plénum, qu'on soit entrés en matière sur la proposition de l'accorder et donc qu'on l'ait étudié en commission. Si vous voulez lancer un référendum contre un crédit d'étude qui présuppose un projet que vous désapprouvez, il faut que le projet soit présenté au Conseil municipal et que le Conseil municipal l'ait accepté. Le référendum étant le moyen le plus démocratique, le plus radical et le plus définitif de couler un projet, de mettre fin à un projet qu'on désapprouve.

Nous avons voté l'entrée en matière pour que s'ouvre le débat sur le projet d'agrandissement et de restauration du vieux musée encyclopédique genevois, pour qu'on puisse l'évaluer en s'appuyant sur des auditions en commission, pour qu'on puisse poser les questions qui nous importent. Restauration et agrandissement ou restauration seule? Si agrandissement, où ça? Sous la butte de l'Observatoire ou pas? Parce qu'elle n'est pas une condition *sine qua non* du projet. Dans le texte, il n'est pas dit que l'agrandissement sous la butte est une condition de réalisation du projet, il est simplement dit que l'agrandissement peut se faire ou peut ne pas se faire. S'il faut y renoncer, nous pouvons y renoncer. Reste à savoir s'il faut y renoncer, mais la possibilité d'y renoncer est inscrite dans l'exposé du crédit d'étude qui nous est soumis.

Nous sommes entrés en matière sur le projet du crédit d'étude parce que nous voulons étudier le projet dès le stade du crédit d'étude et nous voulons l'étudier en commission. Nous sommes entrés en matière parce que nous voulons débattre du projet, nous sommes entrés en matière parce que nous voulons entendre les défenseurs du projet, les critiques du projet et les opposants au projet. Accessoirement, nous voulons aussi entendre la conseillère administrative Frédérique Perler qu'on n'a pas beaucoup entendue jusqu'à présent, alors que s'il s'agit de travaux, c'est elle qui doit être en charge.

Nous sommes entrés en matière pour pouvoir amender, pour pouvoir modifier, pour pouvoir préciser ce qui doit l'être et éventuellement abandonner ce qui doit l'être, savoir précisément pourquoi nous accepterons ce qui peut l'être et

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

refuser ce qui doit l'être. Nous sommes entrés en matière finalement parce que nous voulons faire notre travail et pas nous planter sur la butte de l'Observatoire et regarder les autres le faire à notre place.

M. Kevin Schmid (PLR). Permettez-moi ici de tenir un propos général mais de commencer par m'adresser au conseiller administratif Alfonso Gomez – vous transmettez, Monsieur le président –, qui est l'élément singulier et unique au sein de ce Conseil administratif, puisqu'il est seul à s'opposer à ce projet aujourd'hui, quand bien même, nous l'avons dit tout à l'heure et le conseiller administratif Sami Kanaan semblait penser de même, il a dans un premier temps soutenu le projet tel que présenté ici. Monsieur le président, vous transmettez donc à ce conseiller administratif – la photo est à votre disposition, Monsieur le conseiller administratif – qu'une opposition préventive et de principe faite de préjugés dans un contexte où la sobriété devient prétexte à l'égoïsme est à mon sens le point central ce soir. Monsieur Gomez, vous transmettez, Monsieur le président de séance, permettez-moi d'abord de vous dire en peu de mots que lorsque cette sobriété est un égoïsme, elle ne fait plus sens.

Ainsi, à vous, vous transmettez, Monsieur le président de séance, qui donnez l'impression d'être attaché aux décisions du peuple, puisque dans ce plénum vous citez la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) à chacune ou presque de nos séances pour justifier des actions ou des propositions dont le lien avec cette loi est pour le plus souvent discutable, permettez-moi dès lors de vous appeler ce soir à respecter ici la volonté populaire exprimée en juin 2019 par 83% des votants à travers l'acceptation de l'initiative IN 167 pour une politique culturelle cohérente à Genève. Cette dernière visait à associer davantage le Canton, à renforcer son rôle décisionnel et à lui permettre de prendre ses responsabilités pour la culture en territoire genevois.

C'est dans ce contexte qu'en refusant même d'entrer en matière ce soir, nous, Ville de Genève, montrerions d'emblée au Canton de Genève que nous ne serions pas seulement incompetents, mais aussi touchés par une profonde flemmardise. Genève se meurt des oppositions stériles, dogmatiques, a priori et de l'absence de vision à long terme; vous transmettez, Monsieur le président. Prenons ce soir nos responsabilités et, comme l'a si bien dit ma collègue et notre cheffe de groupe Florence Kraft-Babel, mettons-nous au travail dans l'intérêt de la culture et des Genevois. C'est la seule et la première chose qui nous reste à faire: nous mettre au travail dans l'intérêt du meilleur projet au meilleur endroit et dans l'intérêt des Genevois. Je vous remercie.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

M. Vincent Schaller (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre proposera simplement un amendement préalable au renvoi en commission, qui résume notre vision du dossier. Nous souhaitons formellement transformer le crédit d'étude du Conseil administratif en crédit pour deux études séparées. Pourquoi? Parce que le projet de rénovation et d'agrandissement envisagé par le Conseil administratif concerne deux zones bien distinctes. D'un côté, il y a la restauration et l'agrandissement du MAH dans le périmètre déjà bâti, composé du bâtiment principal du MAH, de l'ancienne Ecole des Casemates, de l'ancienne Ecole des beaux-arts et des immeubles de rendement de la promenade des Pins. Dans ce quadrilatère, nous pouvons profiter des espaces désormais disponibles de l'ancienne Ecole des beaux-arts depuis sa mise à disposition par l'Etat. C'est près de 3000 m² supplémentaires en étage et c'est également une surface encore plus importante sous la cour des Casemates. Le principe d'une restauration et d'un agrandissement du MAH dans ce périmètre ne fait l'objet d'aucune opposition. Cette option évidente vient immédiatement à l'esprit de chaque habitant, de chaque citoyen de la ville de Genève, c'est le scénario N° 1.

Le groupe de l'Union démocratique du centre souhaite donc que dans tous les cas un projet de restauration et d'agrandissement soit élaboré pour ce seul périmètre. Il souhaite qu'un concours d'architecte soit organisé pour ce seul périmètre. En vérité, le groupe de l'Union démocratique du centre ne doute pas qu'à travers un concours les architectes proposeront quelque chose de magnifique et de magique en transformant le seul périmètre du MAH à la promenade des Pins. Au bout du processus, un projet basé sur ce scénario N° 1 devra être soumis à ce Conseil municipal et en définitive aux citoyens de la ville de Genève.

D'un autre côté, il y a la deuxième partie du projet du Conseil administratif, moins évidente et plus discutable, qui concerne l'extension sous la butte de l'Observatoire. Le groupe de l'Union démocratique du centre ne conteste pas l'intérêt d'étudier cette extension sous la butte de l'Observatoire, mais ce projet devra être complémentaire et distinct de l'agrandissement du MAH dans le périmètre bâti. Il devra faire l'objet d'un concours distinct. Nous souhaitons en particulier que le coût de l'extension sous la butte soit distingué du coût de la rénovation et de l'agrandissement dans le périmètre bâti. S'il apparaît en définitive que l'avantage lié à l'extension sous la butte est négligeable, s'il apparaît en définitive que le prix de l'extension sous la butte est disproportionné, nous souhaitons pouvoir voter pour un agrandissement du MAH dans le seul périmètre des bâtiments actuels en nous basant sur un concours d'architecte réalisé spécialement dans ce but.

Cette approche découplée de l'agrandissement dans les bâtiments actuels et de l'extension sous la butte est la condition *sine qua non* pour maintenir le contrôle démocratique des habitants de la ville de Genève sur le projet d'extension du MAH. Ce sera aussi la condition *sine qua non* pour que le groupe de l'Union démocratique du centre entre en matière sur cette proposition.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Le président. Nous sommes face à une petite problématique, car nous sommes en préconsultation, nous avons déjà voté l'entrée en matière. Vous ne pouvez pas déposer votre amendement maintenant, mais en commission du moment que la demande de renvoi en commission est acceptée. Autrement, il faut refuser le renvoi en commission pour entrer en premier débat et, là, vous pourrez déposer votre amendement. C'est le règlement. (*Commentaires.*) C'est une problématique réglementaire. Si vous voulez, on pourra en discuter après avec le bureau et les chefs de groupe, mais pour l'instant c'est comme ça. Madame Brigitte Studer, vous avez la parole. (*Commentaire.*) Oui, allez-y, Monsieur Schaller...

M. Vincent Schaller. Il y a eu une période que beaucoup connaissent dans cette salle, où il était évident, mais il est toujours évident, qu'un projet peut être transformé et amendé avant son renvoi en commission. Il se trouve que depuis des années on a adopté un renvoi direct en commission sans discussion, qui n'empêche pas le Conseil municipal d'amender une proposition du Conseil administratif au préalable, c'est une évidence. Si vous voulez refuser de voter cet amendement, nous ne voterons pas la proposition, tant pis.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, Ensemble à gauche a eu beaucoup de discussions et d'échanges jusqu'à aujourd'hui sur cette proposition du Conseil administratif. Notre groupe est d'accord sur les points suivants: il est indispensable de rénover le bâtiment du MAH, et rapidement; il est indispensable de rendre ce musée accessible aux personnes à mobilité réduite; l'extension prévue dans l'ancienne Ecole des beaux-arts aux Casemates est à saluer; une extension sous la butte avec la destruction entière ou partielle de ce lieu en pleine terre avec 30 arbres offrant un lieu de biodiversité au centre-ville n'est pas acceptable pour Ensemble à gauche; nous souhaitons pouvoir exposer et montrer au public un pourcentage plus élevé des objets en possession du MAH; nous pensons que les nouvelles surfaces du bâtiment de la HEAD ainsi qu'une meilleure utilisation du Musée Rath devraient contribuer à le faire; il est important pour nous de pouvoir proposer à la population un projet qui ne soit pas clivant et qui puisse être largement accepté.

Par contre, les membres de notre groupe Ensemble à gauche ont des avis divergents sur différents aspects, notamment l'envergure du projet proposé tant au niveau financier qu'en termes de ressources humaines nécessaires. En effet, il ne faut pas seulement sortir le capital, mais aussi les personnes qui travailleront sur le projet pour l'élaborer. Il faut ainsi considérer son impact sur la réalisation d'autres projets majeurs en ville de Genève. Nous avons également des avis divergents sur l'évaluation de la durée nécessaire pour élaborer un projet alternatif en cas de refus de cette proposition aujourd'hui. Nos avis divergent sur

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

la possibilité de pouvoir modifier un projet de manière réellement conséquente lors du travail en commission. Une fois ce programme renvoyé en commission, n'est-il pas un cadre figé qu'on ne peut plus vraiment remettre en question sur ces fondements? Nous avons des évaluations différentes sur cet aspect-là. Un autre point concerne l'avantage de mettre dès le départ sur la table les désaccords et les évaluations différentes afin que cela diminue le risque de refus plus tard. Cela pose aussi la question de savoir comment agir pour avancer malgré l'urgence. Est-ce que c'est de partir avec un projet qui risque d'être contesté ou est-ce que c'est de prendre un moment pour présenter un projet qui soulève moins d'oppositions? Au sein de notre groupe, nous ne sommes pas tous d'accord pour renvoyer la proposition actuelle en commission.

Ce débat sur le projet a bien sûr eu lieu dans beaucoup de groupes du Conseil municipal, les avis ne sont pas unanimes. Même si on a pris le temps d'en parler, nos positions sont restées différentes. Nous avons décidé de ne pas imposer un consensus entre nous là où il n'existe pas, là où nos appréciations de ces différents points divergent. Des membres d'Ensemble à gauche pourront ainsi intervenir dans le débat pour défendre l'une ou l'autre position. Nous avons convenu de la liberté de vote sur ce renvoi en commission. C'est aussi une manière d'assumer la responsabilité et un choix démocratique.

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais dire tout d'abord que je suis un peu remué par ce défaitisme, et quel défaitisme! (*Commentaire dans la salle.*) Oui, c'est bien de m'en parler et de m'interpeller, Monsieur le défenseur de la traversée du lac! (*Rires.*) N'est-ce pas? Voilà, Monsieur. (*Réaction.*) Et là, il y en avait pour combien? (*Vive réaction.*) Oui, Monsieur, vous m'avez interpellé... (*Commentaires dans la salle.*) Oui, oui, on ne sait pas. Je ne sais rien, c'est vrai. J'aimerais dire tout d'abord que j'ai quelques raisons de m'intéresser à ce projet, parce que je connais très bien les lieux. J'ai fait autrefois l'Ecole des beaux-arts et donc le bâtiment du MAH m'est évidemment assez familier. J'ajoute qu'il est intéressant de relever qu'à cet endroit on se trouve précisément dans un périmètre où on a agi massivement par le passé, puisque c'est le périmètre des anciennes fortifications. Le musée lui-même est d'ailleurs issu d'une réflexion dans laquelle les architectes de la fin du siècle avaient quasiment tout modifié. A cette époque-là et un peu plus tard, on n'a pas hésité à détruire des quartiers entiers, comme celui insalubre de la Madeleine. Pour en revenir à notre projet, alors que j'étais déjà membre du Conseil municipal la situation du musée m'avait ému, comme elle avait également ému ma collègue Vera Figurek. Nous avions alors déposé une motion, peut-être étions-nous même les premiers, afin de demander la rénovation du MAH.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Alors, le coût, voilà encore une affirmation invraisemblable. On sait très bien qu'il faut en général compter sur le fait qu'un crédit définitif est dix fois supérieur au crédit d'étude. Je pars donc de cette hypothèse. Nous avons là un crédit d'étude de 20 millions de francs, le crédit définitif sera par voie de conséquence de l'ordre de 200 millions de francs. Très bien. De plus on se trouve dans un contexte où plusieurs partenaires sont prêts à entrer en matière: l'Etat, indirectement mais quand même, et une certaine fondation dont on ne dit pas le nom, par contre on sait déjà qu'elle serait prête à mettre 25 millions de francs. L'argent est une notion extrêmement relative.

D'aucuns opposent la construction d'un musée et la culture au développement durable, à la transition énergétique, etc. A ce moment-là, comparons les choses en tant que telles et regardons-les au niveau cantonal – je prends une grande lunette. Le CEVA a coûté 1 milliard de francs, l'extension souterraine de la gare de Cornavin coûtera à peu près ce montant-là. La Ville nous présente d'ores et déjà, ainsi qu'à la commission des travaux et des constructions, des crédits importants pour rénover et transformer son patrimoine financier. Je siége à la commission des travaux et des constructions, où nous planchons sur un crédit de 150 millions de francs. Il ne faut pas opposer les choses, on peut faire et l'un et l'autre. Que se passe-t-il concrètement quand on lance un projet et qu'on a besoin d'argent? On emprunte de l'argent à la banque et on met en place des amortissements. Vingt millions de francs d'amortissement par an lorsque le crédit définitif pour le musée sera présenté, 20 millions pour la bibliothèque, 20 millions peut-être pour la transition énergétique, etc. Chères et chers ami-e-s, nous serons toujours en dessous de la barre des 180 millions de francs d'investissement par année; je vous garantis que malgré tout cela nous ne dépenserons pas lesdits 180 millions de francs.

L'entrée en matière ayant été acceptée, je suis de ceux qui pensent qu'il faut renvoyer ce crédit d'étude dans différentes commissions, la commission des arts et de la culture, la commission de l'aménagement et de l'environnement ainsi que la commission des travaux et des constructions, ça va de soi. Nous devons renvoyer ce projet parce que nous avons la capacité de le modifier. En étudiant un projet, une commission peut faire des amendements et le modifier. Tout ce que l'on dit maintenant, nous pourrions le faire au sein de ces commissions. C'est la raison pour laquelle je vous invite à renvoyer ce projet de crédit d'étude dans les trois commissions qui ont été citées. Merci.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Alain de Kalbermatten.

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

M. Alain de Kalbermatten (LC). Merci, Monsieur le président de séance – remplacé par notre chère présidente... J'aimerais absolument qu'on note que nous voulons renvoyer ce projet en commission, en particulier à la commission des travaux et des constructions et à la commission des arts et de la culture. Ces deux commissions suffisent et me semblent largement compétentes pour étudier cette proposition sans devoir passer à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Evitons toute dispersion, car le but est d'avancer sur le projet qui nous est proposé aujourd'hui. Tout a été dit quasiment, mais j'aimerais revenir sur un mot clé, un mot fort qu'a prononcé notre magistrat lors du discours inaugural de ce beau débat, c'est le mot «responsabilité». Il a été utilisé par M. Kanaan et je pense que nous devons vraiment sentir le poids de ce mot. Le MAH est en déshérence depuis trop longtemps, nous avons la responsabilité de lui trouver un nouveau destin pour les cent prochaines années. Mesdames et Messieurs, nous avons aussi la responsabilité de la sécurité des usagers. On a beau faire des envolées lyriques comme on sait très bien le faire ici au Conseil municipal, soyons un peu plus prosaïques, car il faut penser à la sécurité des gens qui vont dans ce musée. Je ne dis pas qu'ils sont en danger, attention, mais nous devons régulièrement mettre des petits pansements sur cette jambe de plâtre. Aujourd'hui, il est donc important non pas de gaspiller cet argent, mais d'aller de l'avant avec une rénovation.

Nous avons bien sûr la responsabilité du patrimoine bâti, c'est une responsabilité immense, pas uniquement pour nos usagers, mais aussi vis-à-vis du personnel qui travaille au sein de cette noble institution; c'est une responsabilité première en tant qu'employeur. Je pense que nous sommes tous conscients que nous devons fournir un cadre de travail qui soit digne et honnête à nos collaborateurs. Maintenant, concernant la responsabilité démocratique, ça a été dit moult fois et même très bien dit, nous avons la responsabilité de travailler sur ce projet qui nous est présenté dans les deux commissions précitées et au sein desquelles nous avons aussi la responsabilité de proposer. Que l'Union démocratique du centre nous propose des amendements, c'est très bien, c'est la preuve qu'il y a une certaine imagination en marche, mais qu'elle le fasse en commission et véritablement en connaissance de cause en auditionnant les acteurs impliqués dans cette préétude. Il faut participer avec eux afin d'amener vos idées lumineuses; je suis sûr qu'elles seront entendues en partie au sein de ces différentes commissions.

Concernant les Verts et le fait d'opposer la culture à la nature, ou de ne pas opposer la culture à la nature, je ne sais, quand vous aidez un plan localisé de quartier (PLQ) vous n'opposez pas des logements à la nature, je vous en remercie d'ailleurs, car on ne doit pas opposer des besoins fondamentaux. La culture fait partie des besoins fondamentaux de chaque être humain et je crois qu'on peut, sans lyrisme exagéré, sacrifier peut-être un ver de terre, un arbre, pour le bien-être de nos objets et de cette culture dont on a tant besoin au sein de notre ville.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Je suis effaré par ce discours sur l'argent, c'est l'argument massue: qu'est-ce qu'on va faire avec ces 200 millions de francs? On a loupé le coche en 2016, c'est acté, le peuple a choisi et le peuple est souverain, bien entendu. Aujourd'hui on arrive avec une somme plus importante et nous avons l'Etat, ça a été dit par M. Zaugg, qui a déjà montré sa capacité à investir avec nous. Il l'a fait avec la Comédie de Genève, souvenez-vous, c'était quasiment inédit. Nous avons dû montrer l'exemple avant que l'Etat ne nous rejoigne dans cet investissement. Ici, nous sommes tout à fait dans la même logique, il faut qu'on puisse montrer cet exemple-là. Nous avons un donateur extrêmement généreux, ce mécène qu'on connaît et qui peut-être, je n'ai pas trop de doutes, participera davantage qu'à hauteur de la somme annoncée aujourd'hui.

Un autre modèle de collaboration avec l'Etat qui fonctionne bien se trouve à la promenade du Pin, c'est ce petit musée archéologique en faveur duquel nous avons voté avant même que l'Etat ne le fasse, où nous participons ensemble à l'investissement et au fonctionnement. Je crois qu'il y a une formule de ce type-là avec l'Etat... (*Commentaire.*) Très bien, merci, Madame Perler... (*M^{me} Perler réagit.*) Pardon? Pas encore? Ça va venir, j'en suis sûr. C'est très bien que j'aie pu me noyer dans le regard de M^{me} Perler... (*Réactions dans la salle.*) Ce soir, je suis étonné de votre silence, Madame la magistrate, vous transmettez, Madame la présidente, car la rénovation du MAH est un projet important qui mobilisera votre département d'une façon très forte. Ne pas vous exprimer ce soir alors que visiblement il y a énormément de questionnements n'est pas très opportun, tout comme attendre votre audition en commission. C'est maintenant qu'on veut vous entendre, c'est maintenant qu'il faut nous donner votre position et votre vision concernant ce projet, pas à un autre moment. Merci, Madame la présidente, je me réjouis d'entendre M^{me} Perler.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle que la liste est close. La parole est à M. Maxime Proveni.

M. Maxime Proveni (PLR). Merci, Madame la présidente. Je vais être très bref. Au vu du débat qu'on a eu, je trouve que l'attitude du groupe des Verts et de mes collègues à ma gauche est assez déplorable. On est en train de mélanger la culture et l'environnement, ce qui ne me paraît pas du tout correspondre à ce qu'on attend de nous, représentants des habitantes et des habitants de la ville de Genève. M. Gomez, vous transmettez, Madame la présidente, se vante et a raison: il a planté 900 arbres l'année passée, il est en train de planter des milliers d'arbres en ville de Genève, une micro-forêt est en train de voir le jour à quelques dizaines de mètres du MAH. Il y a un projet pour le carrefour de Rive et

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

énormément de projets qui vont dans le sens de la végétalisation et dans le sens de ce que les Verts demandent.

Néanmoins, ce soir, sur le projet du MAH et sur la culture, le vaisseau amiral de Suisse et d'ailleurs, il faut absolument qu'on s'écharpe au sujet de ces 20 millions de francs et qu'on hésite à bâtir la Genève de demain. Aujourd'hui, pour ce qui est de notre engagement politique, on n'est même plus sûr de vouloir s'engager pour une ville, on veut une ville statique qui ne bouge plus; c'est en tout cas le message que j'entends de la part des Verts et que je déplore fortement. Genève a besoin d'un musée vivant, d'un musée qui soit rénové correctement, qui soit agrandi pour exposer le magnifique patrimoine que nous avons à disposition. Pour faire cela, qu'on soit d'accord ou non sur le principe d'utiliser cette butte, il faut néanmoins accepter le renvoi en commission et étudier ce projet.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Mesdames et Messieurs, ça a été dit, aujourd'hui nous sommes dans la suite logique d'une décision politique. Le MAH est une priorité qu'on connaît depuis longtemps, c'est une priorité qui se doit d'être assumée totalement par chacun de nous ici présent. Nous savons très bien que nous sommes engagés à cela dans notre mandat, il n'y a aucune surprise. Quels sont les enjeux et qu'est-ce qu'on entend autour de cette polémique? Je ne veux accuser personne, mais il est dit tout de suite qu'on part sur de mauvaises bases; des mauvaises bases au nom de quoi? Les mauvaises bases sont-elles là? Je vous répondrai tout simplement que suite à la votation de 2016 lors de laquelle le projet de musée tel qu'on le souhaitait n'a pas été voulu ni par les partis politiques réunis au sein de ce plénum ni par la population, on n'est pas restés les bras croisés. Une suite a été donnée immédiatement et les bases d'un nouveau projet ont été posées sans attendre.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'une commission a été créée, coprésidée par M. Jacques Hainard, ancien directeur des Musées d'ethnographie de Neuchâtel et de Genève, M. Roger Mayou, alors directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, M^{me} Fanni Fetzer, directrice du Kunstmuseum de Lucerne, M^{me} Martine Gosselink, cheffe du département d'histoire du Rijksmuseum à Amsterdam, M^{me} Hélène Lafont-Couturier, directrice du Musée des confluences à Lyon, et M. Jean-Luc Martinez, alors président-directeur du Musée du Louvre à Paris. Ces personnes éminentes se sont réunies suite à l'échec du premier projet de rénovation du MAH et ont poursuivi les études. Le rapport final de cette commission, vous le savez, a été remis et approuvé par le Conseil administratif *in corpore* le 20 juin 2018.

Nous sommes donc dans la continuité d'un projet étudié par des experts, discuté collégialement et soumis aux différentes instances. Cette étude reprend un

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

élément esquissé dans l'ancien projet, la butte, qui peut en retenir certains, mais que plusieurs experts considéraient être un sujet à exploiter. Il est maintenant remis tel quel dans cette proposition, mais bien entendu il pourrait tout à fait être mis de côté s'il devait ne pas retenir de majorité – on vous l'a dit et répété. Concernant l'espace attendu dans ce nouveau projet de musée, il ne s'agit pas de dire qu'il y a 4000 m² de plus et que ça doit suffire; vous savez qu'à Genève plus on a d'espace dévolu à certaines activités, plus on peut développer un aspect culturel, plus on peut innover, plus on peut imaginer et plus on peut faire de choses.

J'entends aussi qu'on est loin d'avancer sur ce projet. Evidemment, si on adopte une attitude qui vise à bloquer les choses, à refuser de les étudier et de leur donner des réponses, on sera face à des coûts exponentiels. Eh bien oui, depuis le temps qu'on attend! Et plus on attend, plus ils seront exponentiels. Cela étant, je vais vous le dire, on essaiera de partager ça entre la Ville de Genève, le Canton et bien sûr des donateurs qu'on a déjà approchés. Ces donateurs nous donneront leur réponse, peut-être qu'ils nous diront qu'ils ne peuvent pas donner plus que ceci ou cela, mais tout cela est en mouvement. On n'est pas dans un *no man's land* ou dans une situation qui n'a pas été discutée, on est dans quelque chose où on devra nous-mêmes nous situer et heureusement que des bases ont été posées. Si on n'avait pas eu assez d'éléments, on aurait dit qu'on ne peut pas étudier la proposition à cause du manque d'éléments. Et si au contraire il y avait trop d'éléments, on aurait dit qu'on ne peut pas l'étudier non plus parce qu'il y a déjà trop de choses et qu'on ne pourra pas modifier quoi que ce soit là-dedans; vous transmettez à M. Sormanni, Madame la présidente. Je pense donc qu'on doit étudier ce projet. Dans tous les cas, le Centre veut se situer en acteur principal et partenaire global dans ce processus.

L'amendement de l'Union démocratique du centre, qui demande de décoriquer la proposition avant étude en commission, ne tient malheureusement pas compte du travail mené en amont par les experts. Or, je pense que la butte doit faire partie de l'étude de ce projet. Après, qu'elle soit acceptée ou non, ce sera à nous d'en décider. Je terminerai, Mesdames et Messieurs, en rappelant que nous devons assumer notre responsabilité, c'est une priorité, comme on l'a assumée pour la Comédie de Genève, qui a quand même coûté 100 millions de francs, rappelez-vous, et qui a aussi été un projet long à mener. Le MAH est d'une importance capitale, c'est une priorité de cette législature. On ne doit pas avoir peur d'entreprendre, on ne doit pas avoir peur d'innover et on ne doit pas avoir peur d'imaginer.

M^{me} Paule Mangeat (S). Je vais commencer par parler du grand oublié de ce débat: le public et les publics qui vont pouvoir découvrir un musée absolument extraordinaire dans quelques années, si nous acceptons de faire le travail

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

sérieusement, si nous acceptons de renvoyer cette proposition en commission pour étudier des années et des années de travail effectué par nos services. C'est la moindre des choses que nous acceptions d'étudier ce projet qui a mobilisé les services et les magistrats pendant des années, c'est la moindre des choses que nous acceptions de le faire pour le public, pas pour nos egos, pas pour nos partis, pas pour nos idéaux, mais pour les publics qui profiteront de ce musée et de ce quartier à l'avenir. C'est pour ces publics-là qu'on va devoir faire le travail sérieusement, qu'on va devoir se pencher très sérieusement sur tous les sujets qui ont été évoqués et qu'on va devoir sortir de commission un projet pensé pour les publics, fait pour augmenter la curiosité du public, l'amener dans ce musée, lui donner envie d'art, d'histoire et de culture, lui donner les clés et les accès pour passer ses portes et aller s'émerveiller de sa propre histoire, puisque c'est un musée essentiellement patrimonial.

Nous travaillerons avec enthousiasme. J'aurais espéré de l'enthousiasme, mais c'est l'autre grand absent du débat de ce soir, alors que nous sommes censés être enthousiastes quand un projet pareil nous est proposé. J'ai vraiment du mal à comprendre la lourdeur de ce débat: pourquoi ce projet est-il plombé dès le départ? Pourquoi voulez-vous rendre la chose si difficile dès le départ?

Nous avons eu trois séances d'information qui n'étaient pas des séances d'étude du projet, mais vraiment des séances d'information à destination des conseillers municipaux et des conseillères municipales. Peut-être que vous avez cru qu'il s'agissait déjà de l'étude du projet, mais non, l'étude n'était pas encore en cours puisque la proposition n'avait pas été déposée. Maintenant nous avons la proposition en main, elle doit être renvoyée en commission pour que nous puissions commencer le travail. Evidemment, nous n'excluons pas la butte, car elle est complètement indissociable de ce musée. Lors de la création du musée, le projet de Camoletti incluait complètement la butte. Nous réétudierons la possibilité de faire quelque chose ou non sur cette butte, mais nous ne l'excluons pas d'un projet de redéfinition qui va au-delà de la simple création d'un musée. Nous redéfinissons un quartier entier, il est donc évident que cette butte doit faire partie du périmètre d'étude. Ce faisant, il n'est pas question de la destruction de la butte, de la raser complètement, de rentrer en matière sur l'arrachage des arbres ou de construire une extension dessous; il est question de l'inclure dans le périmètre d'étude d'un concours qui fera ou non quelque chose avec cette butte. On ne peut pas créer tout un quartier en excluant une partie de ce quartier qui se situe juste devant l'objet principal de cette redéfinition de quartier. Alors oui, la butte est dans le périmètre.

Si on décide d'installer trois bancs de plus sur cette butte sans rien toucher d'autre, ce sera un aménagement supplémentaire qui devra quand même être intégré au projet. Lors de l'étude en commission nous pourrions exclure la butte de certaines utilisations et destructions. Il faut toutefois qu'elle fasse partie de l'ensemble, parce que pour redéfinir un périmètre entier le projet muséal doit

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

être cohérent à la fois dans le bâtiment, dans le quartier et dans la ville; on ne peut pas redéfinir ce périmètre en excluant une partie de l'étude. A ce stade, il n'est pas question de définir ce qui sera fait de cette butte. Peut-être qu'il n'en sera rien fait en dehors de mettre trois bancs supplémentaires. Donc, on laisse la butte dans le périmètre.

Nous avons entendu les préoccupations des Verts et de plusieurs groupes au sujet de cette butte, en commission nous serons attentifs à ce que nos travaux tiennent compte de ce qui vous tient à cœur. La préservation de la biodiversité et la nature en ville sont un enjeu majeur pour nous tous et nous toutes, y compris au Parti socialiste; nous ferons donc ce travail-là. Pour l'instant, il est hors de question de sortir la butte du périmètre puisque nous devons l'inclure de toute façon, ne serait-ce que pour l'éventualité d'y ajouter trois bancs dans le cadre de la rénovation du musée. Au Parti socialiste nous n'excluons pas la butte et sommes enthousiastes vis-à-vis de l'étude du projet de ce concours – uniquement pour l'étude du projet, nous verrons ensuite ce qui sort de commission et si nous sommes toujours enthousiastes à ce moment-là. Pour l'instant, nous n'avons aucune raison de partir les pieds plombés.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis saoulé par la butte, tant elle a été citée de nombreuses fois. Franchement, la destruction de la butte, ça me rebute. C'est vrai que si d'entrée de cause on avait exclu de s'attaquer à la butte dans ce projet, puisque ça a été dit mille fois, peut-être qu'on aurait pu voter l'entrée en matière, peut-être... Voyez-vous, il y a ici un projet, la proposition PR-1551, que j'ai lue et relue – apparemment je sais lire –, qu'on peut modifier bien sûr, mais vous voulez modifier quoi à la marge? Vous avez déjà vu des propositions qui sont parties en commission et qui sont revenues complètement différentes? Non! Vous avez déjà vu des propositions auxquelles vous avez refusé le crédit de réalisation après avoir accepté le crédit d'étude? Il faudra m'en citer, il ne doit pas y en avoir beaucoup, voire zéro. Vous avez déjà vu des propositions qui ont été complètement modifiées et qui en bout de course reviennent finalement, j'allais dire, à la raison? Non, il n'y en a pas une fois que vous êtes partis là-dedans et que vous avez mis la main dans l'engrenage, ou même l'avant-bras. En fin de course vous serez tous fiers car vous aurez peut-être économisé 1,5 million de francs sur ce crédit d'étude, même pas, en pensant avoir réalisé l'exploit du siècle.

Vous savez, il y a toujours mille raisons pour dire que tous ces crédits coûteront plus cher. On le voit aussi parfois dans l'ordre du jour, où on a une demande de crédit complémentaire pour des pavillons scolaires; mais là, ça coûte plus cher avant même de commencer, et à la fin ça sera probablement encore plus cher. Douze millions de francs supplémentaires sur un projet d'environ 30 millions de francs, alors que le projet n'est pas encore réalisé! Franchement, ça pose question,

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

même s'il y avait le Covid et la guerre en Ukraine. Qui plus est, ça a été demandé tout à l'heure par un conseiller municipal, on attend avec inquiétude le bouclage du crédit de la rénovation des Minoteries, pour lequel je suis très inquiet. C'est un crédit de 90 millions de francs, mais je pense qu'on sera largement au-dessus, comme le Grand Théâtre était largement au-dessus des crédits qu'on a votés et comme ce projet sera largement au-dessus de ce que vous espérez – Madame la présidente, vous transmettez à M. Zaugg, pour qui j'ai le plus grand respect, parce qu'on se connaît depuis tellement longtemps, quasiment quarante ans.

Cela étant, on n'a pas beaucoup parlé du coût de ce projet. Ce n'est pas parce qu'il y a 20 millions de francs de crédit d'étude que le crédit de réalisation sera de 200 millions de francs. Non, ce n'est jamais comme ça, c'est toujours plus. On peut citer M. Daniel Rinaldi, un spécialiste et membre du comité de Patrimoine suisse Genève – une association que vous soutenez à 2000% –, qui a même dit à Léman Bleu qu'il a failli s'étouffer en entendant les propos du magistrat. Non! Le total ne sera pas même de 250 millions de francs, il sera de 450 millions de francs. C'est lui qui le dit et il sait de quoi il parle, il est architecte et a d'ailleurs siégé dans cette salle il y a un certain temps. Non, malheureusement cette rénovation telle que prévue dans cette proposition ne sera pas de 200 ou 250 millions de francs, elle sera de 450 ou 500 millions de francs; c'est totalement déraisonnable. Un demi-milliard de francs! Où en êtes-vous? Je pense que c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas entrer en matière sur ce programme. Si on le fait, on aura mis la main dans l'engrenage et on ne pourra en ressortir qu'avec un projet très proche de ce qui est présenté ici. On ne pourra pas en différer, c'est à chaque fois comme ça. Regardez les propositions quand elles entrent en commission et quand elles ressortent pour être traitées par le plénum: à chaque fois on retrouve quasiment le projet original ou amélioré à la marge par des bricoles qui de toute façon aboutissent à un dépassement.

Je me souviens du Grand Théâtre, je terminerai là-dessus; quel débat pour sa rénovation! Toute cette salle, tout le Conseil municipal était d'accord pour rénover le Grand Théâtre, car il y avait des choses à faire. D'ailleurs on n'a pas fait assez, puisqu'il faut recommencer sur d'autres aspects techniques. La commission avait économisé 1 million de francs – formidable! –, qu'il a toutefois fallu rajouter plus tard dans un crédit complémentaire. L'inondation au sol était tellement importante que M. Pagani pleurait pour que cet argent soit remis, sans quoi il n'y arriverait pas. On était en dessous des 60 millions de francs et finalement je crois que le crédit a été bouclé à 66 millions de francs, mais je ne suis même pas sûr qu'il ait été bouclé. On a donc largement dépassé le crédit de départ. Ici, vous ferez des économies de bouts de chandelle, vous penserez avoir réglé le problème, mais en fin de compte en vous engageant dans le programme de cette proposition vous arriverez à ce qui est proposé ici, même si ça ne comprend pas la butte de l'Observatoire.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

C'est trop, c'est trop cher, c'est déraisonnable pour la Ville de Genève, même s'il y a d'hypothétiques éventuelles possibilités que l'Etat vienne là-dedans. Un accord entre les exécutifs, ça ne vaut pas tripette, ce sont les parlements qui votent, ça a été dit justement par M^{me} Kraft-Babel. Ici, c'est le Municipal, pour le Grand Conseil et l'Etat ce sont les députés; c'est loin d'être acquis, je peux vous le dire. Ce n'est pas moi qui voterai non, mais il faut bien vous rendre compte que c'est une autre paire de manches de faire participer l'Etat du jour au lendemain au financement du MAH, du Grand Théâtre et de toutes les autres institutions culturelles, alors qu'il fait 500 millions de francs de déficit dans son budget. Non. S'il est accepté, le financement sera progressif, on sera donc très loin d'investissements massifs pour aider la Ville de Genève à refaire le MAH et encore plus loin en ce qui concerne le financement de son fonctionnement. Personne n'a parlé du budget de fonctionnement, mais vous ne me ferez pas croire que ça ne coûtera pas plus cher, car à partir du moment où vous augmentez les surfaces d'exposition, ça coûtera plus cher.

Tout cela est déraisonnable, il faut revenir avec un projet redimensionné à la mesure des capacités de la Ville de Genève. Je ne pense pas que l'abandon de ce projet muséal fera pleurer quiconque dans les chaumières, je n'ai d'ailleurs pas vu quelque chose de différent par rapport à ce qui existe déjà aujourd'hui. La proposition doit être repensée de manière à pouvoir présenter un projet solide qui ne risque pas le référendum, parce que ça, ça risquera le référendum à coup sûr. Les prévisions de réalisation du projet, si elles se réalisent, fixent le lancement du concours à l'automne; les commissions n'auront pas beaucoup de temps pour travailler. S'il est prévu de lancer le concours en septembre, ça veut dire que vous aurez rendu votre rapport d'ici là, ce qui ne vous laisse pas beaucoup de temps. C'est très optimiste. L'éventuel début des travaux est fixé à 2028... Il faudra que vous soyez réélus en 2025 et en 2030 pour peut-être aller au nouveau MAH qui nous est proposé ici. Oui à un MAH rénové, mais pas celui-là. Je vous invite à voter non merci.

M. Eric Bertinat (UDC). J'interviens en ma qualité, disons, de membre le moins jeune de mon groupe, mais surtout n'étant pas candidat au Grand Conseil, pour admettre que nous avons été un peu rapides dans le dépôt de nos amendements. Pour rappeler le processus et comprendre ce qui va se passer, nous avons accepté l'entrée en matière et sommes en préconsultation. C'est là où, effectivement, on ne peut pas déposer d'amendements; nous nous sommes emmêlés les pattes. Nous allons maintenant voter le renvoi en commission de cette proposition. Nous pouvons aussi refuser le renvoi en commission et, à ce moment-là, ouvrir une discussion immédiate, où nous pourrions déposer nos amendements. C'est la raison pour laquelle nous refuserons le renvoi en commission, mon collègue Schaller ayant expliqué que ce n'est pas un refus de l'ensemble du projet.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Contrairement à ce qu'a dit mon collègue Christian Zaugg, ce n'est pas forcément l'un et l'autre, ça peut être l'un ou l'autre. J'entends par l'un et l'autre le périmètre du musée et le périmètre de la butte. C'est la raison pour laquelle nous tenons absolument à pouvoir déposer ces amendements en amont du renvoi en commission.

A voir les thématiques des urgences qui ont été déposées, nous admettons ici que nous sommes tous de grands spécialistes en huiles végétales, en choix de béton ou de crépi, en cellules photovoltaïques ou encore en zones humides. Je crains, hélas, que la discussion que nous avons en ce moment, qui est purement politique, ne devienne purement technique une fois arrivée en commission. Je pense sincèrement que nous aurons beaucoup de peine à manœuvrer dans le concours et les études telles que le magistrat Kanaan nous les a proposées.

Ne voyez pas dans notre refus de renvoi en commission une opposition au projet; il y a dans notre bouche et dans notre vote une forme de défiance dont M. Sormanni vient d'expliquer de nombreux aspects. Jusqu'à présent, notre Ville et respectivement notre Canton ont mené quelques rénovations et constructions qui nous ont coûté extrêmement cher; c'est l'une des raisons de notre défiance envers ce projet et la cause de ces fameux amendements que nous espérons pouvoir vous proposer, si d'aventure le non l'emportait, lors de la discussion immédiate.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rappelle que la liste est close. Il reste à la prise de parole M^{me} Michèle Roulet, M^{me} Frédérique Perler et M. Sami Kanaan. Madame Michèle Roulet, vous avez la parole.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente. Le Parti libéral-radical espère vivement qu'on ne va pas amputer ce musée avant même que le projet de rénovation ne puisse être étudié en commission. On entend beaucoup de choses alors qu'on n'a pas encore commencé l'étude, par exemple qu'avec une extension d'environ 3000 m² aux Casemates, à l'endroit de l'ancienne HEAD, il n'y aurait pas besoin de la butte. Or, je crois qu'à cause de contraintes liées à ce bâtiment, qui est classé, on ne peut pas envisager d'y faire des salles d'exposition pour le musée. Il y a beaucoup d'éléments qu'il nous faut étudier. On entend les Verts affirmer d'emblée qu'il ne faut pas opposer culture et nature et qui, par posture idéologique, sont prêts à refuser un beau projet pour quelques arbres, de la pleine terre et des vers de terre.

Il faut vous rendre compte qu'un musée peut être un lieu d'éveil et de conscientisation de la population, parce qu'on y crée des récits et qu'on peut se

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

réapproprier une partie de notre histoire. Tout le monde sait que lorsqu'on est plus conscient de son histoire, on est plus à même de créer l'avenir. Un musée peut donc être un atout, véritablement un lieu où mieux construire notre futur et même être sensibilisé aux enjeux de l'écologie et de l'avenir. Je crois qu'il vous faut soupeser les choses et penser aux avantages d'un beau et grand musée, pour lequel il faut parfois faire un sacrifice et accepter de perdre. Chez les Verts, l'attitude est étrange, avec parfois une sorte d'esprit mortifère où des jeunes refusent même d'avoir des enfants parce ça pollue, parce qu'il y a un bilan carbone, etc. Ici, ceux qui refusent d'étudier ce projet sont dans une attitude similaire, alors que c'est la seule chose qui nous resterait à faire: étudier, soupeser, voir ce que l'on gagne et les coûts que ça peut avoir.

J'aimerais bien revenir sur le coût d'ailleurs, parce que quand on dit que celui-ci est terrible, allez voir ce qu'a coûté le Musée des confluences à Lyon: là, c'est extraordinaire, car le montant du projet a plus que doublé, voire triplé. En attendant, ce musée est un atout exceptionnel pour Lyon, avec des retombées économiques tout aussi exceptionnelles. Pour le MAH, on parle d'un crédit d'étude de plus de 20 millions de francs et d'un coût total aux alentours des 200 millions de francs, avec une participation du Canton et d'une fondation dont on ne cite pas le nom.

J'aimerais aussi vous rappeler que la rénovation de l'école des Crêts-de-Champel, qui est un petit bâtiment, a coûté 38 millions de francs, un cinquième de ce que pourrait coûter une rénovation importante de ce musée. Si on se réfère aux chiffres comparatifs qui nous avaient été donnés pour la rénovation et l'agrandissement du Musée de Zurich, je ne crois pas qu'on soit dans des chiffres excessifs ici; il faut oser investir pour notre avenir.

Pour ce qui est des renvois en commission, il me semble que deux propositions ont été avancées, l'une à la commission des travaux et des constructions faite par M. de Kalbermatten, je crois, et l'autre à la commission des arts et de la culture. Cela reste peut-être encore à éclaircir.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. La parole est à M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je réponds à l'ensemble de ce Conseil municipal et en particulier à deux conseillers municipaux qui m'ont interpellée s'étonnant de mon silence. Vous permettrez, Mesdames et Messieurs, que j'écoute toutes vos interventions avant de juger si j'estime nécessaire d'intervenir. C'est ce que je fais. Maintenant, vous voulez connaître ma position? Elle

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

est très simple: comme magistrate en charge des constructions, j'estime qu'on ne peut pas laisser ce musée dans cet état, le laisser dans cette ornière et l'enterrer une fois de plus. Je trouve cela parfaitement indigne d'une ville comme Genève et de notre société genevoise qui s'intéresse aussi à la culture. Cela étant, je comprends fort bien les préoccupations des Verts; ni M. Kanaan ni moi-même n'avons jamais caché que la butte était un élément sensible de ce futur projet. On sait d'où vient cette demande de creuser sous la butte, M. Kanaan l'a expliqué d'entrée dans son intervention.

De mon côté, quel est mon rôle? De favoriser l'émergence de solutions consensuelles – et vous savez très bien qu'à cet égard je ne manque pas d'idées –, susceptibles de réunir un front large dans le travail de commission en vue de restaurer ce MAH pour toutes les raisons présentées précédemment. Il s'agira donc de trouver des solutions consensuelles et DURABLES, en majuscules, pour valoriser ce musée et pour transmettre son héritage aux générations futures. Je n'ai jamais caché que, de mon point de vue, les racines des hommes sont aussi importantes que les racines des arbres, et vice-versa. Je pense qu'on doit vraiment aller dans ce sens-là. Le Conseil administratif a toujours dit que l'urgence climatique portait deux axes, l'urgence climatique et l'urgence sociale.

M. Kanaan et moi-même avons fait notre travail et vous présentons un cadre d'étude que vous allez discuter et disputer en commission, puis peut-être et sans nul doute amender pour qu'il vous convienne. Je me fais fort de vous aider à trouver des solutions sur le plan technique pour que ce rapport de commission puisse rencontrer l'unanimité de ce Conseil; on peut toujours rêver...

Après vous avoir indiqué rapidement ces quelques éléments et puisque j'ai la parole, j'aimerais vous dire ce qui m'a plu et m'a enthousiasmée dans ce projet lorsque nous l'avons étudié avec mon collègue Sami Kanaan. Il y a deux éléments très forts. Le premier est la rénovation d'un bâtiment patrimonial. Vous savez que le département que je préside abrite aussi une Unité pour la conservation du patrimoine architectural; je crois que c'est M. de Kalbermatten qui parlait d'archéologie dans son intervention. C'est donc la préservation d'un monument. Le deuxième élément est la perspective d'un projet urbain. Je suis vraiment très heureuse qu'à ce stade, dans le cadre de ce projet de crédit – ce n'est qu'un crédit d'étude –, il n'y ait pas de projet préexistant. Ça donne la possibilité de faire émerger un projet à travers un concours qui convienne non seulement à ce Conseil municipal, puisque vous êtes des élus et des élues du peuple, mais aussi à l'ensemble de la population genevoise. Pouvoir rénover ce bâtiment de cette manière est un geste fort, tout comme le fait d'inclure le périmètre urbanistique à l'étude.

Vous savez que j'aime bien rêver ma ville, c'est également mon travail d'élue de pouvoir un jour transformer ces deux boulevards routiers dans la perspective d'un projet urbain. (*Réaction.*) C'est donner l'occasion d'apaiser la ville, ne vous

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

en déplaie, Monsieur Sormanni, je regrette. Construire la ville du XXI^e siècle, voilà mon souhait en plus de rénover un objet patrimonial de très grande importance, même si on peut ne pas l'apprécier esthétiquement, je l'entends, mais il est là. M. Kanaan l'a évoqué, c'est aussi investir dans un parcours culturel. Si vous regardez sur une carte où se situent tous nos musées, vous verrez qu'ils forment un parcours culturel qu'on pourrait faire à pied, Mesdames et Messieurs. On pourrait enfin venir à Genève pour effectuer ce parcours culturel et visiter les collections d'un musée restauré. Ça, c'est un véritable projet que nous pouvons porter, mais qui implique aussi d'investir dans la qualité de vie des gens.

Les uns et les autres, vous avez indiqué que le projet coûterait au final 250 ou 300 millions de francs, voire plus, mais on n'en sait rien étant donné qu'on n'a pas de projet pour le moment. On chiffrera le projet quand on en aura un et on fera des choix, comme on en a déjà fait un certain nombre avec Sami Kanaan. Il s'agit de créer un espace pour la population et de faire rêver la population. On viendra à Genève pour voir des expositions et sillonner le parcours culturel. Si cela ne vous enthousiasmait pas, cela me décevrait, mais je suis sûre que c'est tout le contraire. Ces dernières décennies on a beaucoup investi dans des projets extrêmement routiers, il s'agit maintenant d'investir enfin dans la qualité de vie des gens; je ne l'ai jamais caché et l'ai toujours dit. Pour cela, quel que soit le coût – raisonnable, bien sûr –, ce musée sera un excellent investissement pour notre ville de Genève.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. De manière très complémentaire à ce que vient de dire ma collègue, Mesdames et Messieurs, l'objectif est d'aboutir à un projet qui soit aussi consensuel que possible. Aujourd'hui, le renvoi en commission sera probablement voté à une courte majorité. Si le crédit d'étude ressort de commission avec une majorité trop courte, on sait ce que ça veut dire dans notre système de démocratie directe. Il y aura un référendum de manière quasiment inévitable, mais disons que les rapports de force deviendront compliqués. On ne peut pas se permettre un deuxième échec dans le cas d'une votation populaire. J'ai essayé de trouver des points de convergence et l'un des rares que j'aie trouvé, sans toutefois en être certain, c'est l'urgence. Je n'en suis pas sûr, effectivement, car les groupes qui ont refusé l'entrée en matière, ou qui refuseront maintenant le renvoi en commission, prétendent – je dis bien prétendent – tenir compte de l'urgence, mais ce n'est pas vrai. Ils ont tellement peur de ce dossier qu'ils préfèrent l'enterrer de nouveau pour quelques années, ce qui nous demandera de recommencer tout le travail à zéro. M^{me} Perler s'y est engagée et je m'y engage aussi, nous devons travailler en commission de manière aussi ouverte et créative que possible.

Nous avons cru bien faire en organisant quatre séances d'information dans trois commissions du Conseil municipal. On n'a pas senti d'opposition générique

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

au projet. Nous avons mené des concertations avec un panel d'associations et de partenaires économiques de la société civile à Genève, au sens très large. Sur la fin, ce n'est pas un secret, l'enjeu de la butte est apparu comme étant extrêmement sensible. D'ailleurs, la Plateforme nature et paysage Genève nous a écrit à ce sujet. Cela dit, on n'a pas envisagé la butte par hasard. Peut-être suis-je naïf ou de trop bonne foi, ce qui est plutôt un défaut en politique apparemment, mais c'est un fait que la butte ainsi que l'ancienne Ecole des beaux-arts étaient l'atout maître du comité référendaire en 2016. La phrase disait clairement que l'extension était possible dans l'Ecole des beaux-arts de même que sous la butte; on parlait alors de 12 000 m². Tout le monde a le droit de changer d'avis, évidemment. L'enjeu n'est pas la butte, finalement.

A titre personnel et en tant que citoyen, je le dis franchement: je trouvais intéressant de repenser et de végétaliser davantage le périmètre de la butte, qui est essentiellement du remblais – du remblais –, qui bouche la vue sur la ville basse et qui crée une coupure artificielle. De toute façon, le projet de Camoletti n'est plus réalisable en l'état, puisqu'en réalité un tiers de la butte est aujourd'hui utilisé par les SIG pour une sous-station électrique qui se trouve sur la partie basse du périmètre du côté de la rue Ferdinand-Hodler et qui est évidemment indéplaçable. On ne pourrait donc plus réaliser ce projet, même si on le voulait. Cependant, améliorer le lien entre la ville haute et la ville basse est typiquement un choix que personne ne devrait avoir envie de contester, en vue de mieux circuler dans notre ville. Toutefois, si c'est tellement compliqué nous trouverons d'autres solutions. Cela dit, ce n'est pas simple, Mesdames et Messieurs. Si j'avais une baguette magique, je ferais l'extension sous le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, mais, là aussi, on me dira que c'est de la pleine terre.

Pourquoi on parle d'extension? Bien sûr, il y a l'Ecole des beaux-Arts avec ses 3000 m², mais c'est un bâtiment ancien, comme le musée principal à la rue Charles-Galland. On aura beau le restaurer – ce qu'on fera, et tant mieux, car on fera le travail que le Canton n'a par ailleurs pas fait –, on n'aura jamais un bâtiment aux normes qui permette par exemple d'accueillir dans de bonnes conditions de sécurité certaines collections fragiles comme les estampes, des collections invitées ou encore l'horlogerie. On devra discuter de tout ça en commission, Mesdames et Messieurs. Quant aux mètres carrés, j'aimerais relever qu'à ce stade de la réflexion on a estimé les besoins à 18 000 m², c'est 4000 m² de plus que la superficie du musée actuel qui compte à peu près 14 000 m² utiles, tout compris. C'est 4000 m² de moins que le projet Nouvel, qui était à 22 000 m². On a déjà essayé de concentrer les choses, mais le coût sera plus élevé, c'est juste. Je vais être honnête avec vous, le projet Nouvel était un projet compact, il remplissait la cour et s'étendait sous le musée; on aime ou on n'aime pas, personnellement j'avais une certaine affinité avec ce projet. Or, la

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

majorité l'a refusé et le peuple a toujours le dernier mot. Il faut faire le deuil de ce projet et j'ai l'impression que certains ne l'ont toujours pas fait. Il n'existe plus. Maintenant on doit chercher ailleurs et impérativement trouver des solutions pour ce musée.

Concernant les coûts, c'est une affaire de choix politique. Certains qui critiquent ici les coûts possibles de ce musée sont les mêmes qui sont prêts à dépenser jusqu'à 1 ou 2 milliards de francs pour une traversée du lac. Ce sont des choix politiques, ce ne sont pas les miens. (*Commentaires.*) Je ne vous ai pas interrompus, Messieurs. Deuxièmement, concernant le coût possible de ce projet, nous sommes plutôt en dessous des moyennes de projets comparables à Zurich, à Bâle, à Berne, sans compter les projets européens. Par contre, il est vrai que nous sommes le seul endroit où la Ville porte seule une telle institution. Mesdames et Messieurs, une fois que vous aurez fait le travail de commission, je vous invite à rajouter dans la délibération du crédit d'étude une condition pour que le crédit de réalisation soit assorti de cofinancements du Canton et de partenaires privés; je vous y invite. Cela étant, personne ne se joindra à nous si on ne fait pas notre job.

On ne peut pas refuser de franchir ce pas qui est de faire notre travail. J'ai été conseiller municipal et je trouve hallucinant, consternant, d'entendre des membres de ce Conseil dire que ce n'est pas la peine d'aller en commission car ils vont se faire avoir. C'est hallucinant! Qu'est-ce que vous foutez dans ce Conseil? Si vous êtes tellement convaincus de votre impuissance, allez boire des verres en ville! C'est ridicule. (*Applaudissements.*)

Concernant le financement, toujours, le Grand Conseil n'a pas encore voté la loi sur l'accord culture, c'est un fait. On verra ce qui se passe. Les premiers échos sont positifs, mais je suis d'accord qu'un accord entre exécutifs n'est pas encore une garantie. D'ici ce printemps, on saura si cette loi est votée ou non. Les négociations vont d'abord commencer sur le crédit le plus urgent qui est celui du Grand Théâtre. J'aimerais vous dire, Mesdames et Messieurs, que le département que je dirige est particulièrement fier du nombre de contributions privées qu'il réunit pour ses projets. Pour la machinerie du Grand Théâtre, une fondation privée a décidé d'accorder 20 millions de francs, le Fonds intercommunal (FI) s'apprête à verser 4 millions de francs et le Canton envisage de payer la moitié du reste – ça reste à prouver, on est d'accord. Pour BGE, nous avons déjà une promesse de 25 millions de francs pour le crédit de réalisation. Pour le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), les privés ont promis plus de 20 millions de francs. Pour la Comédie de Genève, nous avons effectivement eu 48 millions de francs du Canton. Pour le CJB nous avons reçu 30 millions de francs, et pas de la fondation privée, qui sinon est très généreuse avec nous. Dans la culture, nous avons cette capacité à trouver de l'argent, heureusement. Quant au fonctionnement, c'est évident qu'un projet muséal et culturel au rabais nous coûtera très cher en fonctionnement, car le Canton ne viendra pas dans l'aventure.

Proposition: crédit d'étude pour le projet d'agrandissement
et de restauration du MAH

Aujourd'hui, l'enjeu est de prendre nos responsabilités, je reviens là-dessus; il ne s'agit pas que d'une question de coût. J'aimerais aussi rappeler qu'une société ne peut construire un avenir sans soigner son passé, y travailler, le discuter et en débattre. On peut discuter les éléments du passé pour mieux aborder le présent et l'avenir. Quand j'entends que certains ici ont peur de s'occuper de ce musée, je précise, Mesdames et Messieurs, qu'il est question du premier musée de Suisse après le Musée national. Il nous coûte 36 millions de francs de budget de fonctionnement par année et, actuellement, on n'en a pas pour notre argent, je le dis franchement. Il faut se mettre au travail ou sinon dire au Canton ou à je ne sais qui d'autre de s'en occuper, car nous sommes incapables de prendre nos responsabilités. Je ne serais vraiment pas fier d'en arriver là. Mesdames et Messieurs, maintenant qu'on a voté l'entrée en matière, votez le renvoi en commission et on se met au travail!

(Applaudissements.)

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 42 oui contre 28 non (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté par 36 oui contre 35 non (2 abstentions).

(Applaudissements.)

La présidente. Je vous remercie pour ce beau débat.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Nous reprendrons nos travaux demain, avec la proposition PR-1552 pour la restauration de l'église du Sacré-Cœur et les réponses du Conseil administratif. Je vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5226
2. Communications du Conseil administratif	5226
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5226
4. Motions d'ordonnancement	5526
5. Motion du 17 janvier 2023 de M ^{mes} et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Livia Zbinden, Maryelle Budry, Monica Granda, Gazi Sahin, Christian Zaugg et Brigitte Studer: «Créer des points de collecte des huiles végétales» (M-1751).	5231
6. Motion du 30 novembre 2022 de M ^{mes} et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Timothée Fontollet, Paule Mangeat, Christel Saura, Ahmed Jama, Théo Keel, Amanda Ojalvo, Salma Selle, Pascal Holenweg, Olivia Bessat-Gardet et Olivier Gurtner: «Laisse béton» (M-1747). . .	5232
7. Motion du 5 octobre 2022 de M ^{mes} et MM. Alain Miserez, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Fabienne Aubry-Conne, Luc Zimmermann, Alia Chaker Mangeat, Marie-Agnès Bertinat, Pierre Scherb, Luc Barthassat, Vincent Schaller, Daniel Sormanni, Florence Kraft-Babel, Maxime Provini, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Livia Zbinden et Théo Keel: «Du crépi et du soleil, pour une transition écologique» (M-1734).	5234
8. Motion du 5 octobre 2022 de MM. et M ^{me} Christo Ivanov, Pascal Altenbach, Eric Bertinat, Vincent Schaller et Marie-Agnès Bertinat: «Des solutions pour accélérer le déploiement des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments municipaux» (M-1736).	5236
9. Projet de délibération du 17 janvier 2023 de M ^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Matthias Erhardt, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Louise Trottet, Jacqueline Roiz, Omar Azzabi, Elena Ursache, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Léonore Baehler, Brigitte Studer, Florence Kraft-Babel, Laurence Corpataux, Dorothée Marthaler Ghidoni, Maryelle Budry et Yves Herren: «Des zones humides en ville de Genève: une	

solution naturelle sobre aux bénéfices multiples pour le climat, la bio-
 diversité et notre bien-être» (PRD-320) 5237

10. Proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2022 en vue
 de l’ouverture d’un crédit de 19 900 000 francs destiné à financer le
 concours et les études jusqu’à la phase projet de l’agrandissement et
 de la restauration du Musée d’art et d’histoire (MAH), sis à la rue
 Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille N° 13 du cadastre
 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de
 Genève (PR-1551). 5239
 (Interventions). 5264

11. Propositions des conseillers municipaux 5302

12. Interpellations 5302

13. Questions écrites 5302

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci